

LA MINERVE paraît trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI, durant la saison des affaires, et deux fois la semaine pendant l'hiver. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par an, outre une piastre pour la poste quand le journal est envoyé par cette voie. L'abonnement est payable par avance, et une addition de 2s. 6d. sera faite par chaque année à ceux qui n'auront pas payé d'avance ou à première demande. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date d'échéance. Toutes les lettres, correspondances, &c. doivent être adressées, franchises de port, à LUDGER DUVERNAY, au bureau du journal, rue St. Vincent, no. 13.



Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7 1-2d. chaque suivante. Dix lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante. Au-dessus de dix lignes, première insertion, 4d. par ligne, et 1d par chaque ligne pour les insertions subséquentes. Les avis non accompagnés d'ordres écrits seront insérés dans chaque feuille jusqu'à ce qu'ils soient centremandés, et débités en conséquence. On traite de gré-à-gré pour les avis d'une certaine étendue, et qui doivent être publiés plus de six mois.

LA MINERVE,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

MELANGES.

A NEWSTEAD.

LES COTELETTES A LA VICTIME.

II.

Pendant deux années, tout au plus, le vieux château de Newstead garda le jeune lord Gordon Byron, et fut témoin des orgies dans lesquelles l'imprudent se hâta de vider la coupe des voluptés, comme si on pouvait remplir cette coupe une fois qu'elle est vide! Vêtu d'une robe de moire, entouré d'écrivains qui avaient tous ses vices, sans rien posséder de sa haute intelligence, il passait les nuits à boire et à se livrer à mille extravagances bizarres qui tenaient de la folie. La grande et lugubre salle, où le vieux Byron avait rendu le dernier soupir, était précisément le lieu que son héritier avait adopté pour ses fêtes nocturnes. Des chiens, un loup, un ours mélangé, mêlant leurs hurlements féroces aux cris de ces buveurs, aux paradoxes impies de ces débauchés; la terreur du pays; ils jetaient partout la désolation dans les familles. Tandis que de jeunes filles, enlevées par la séduction à leurs parents, se voyaient jetées tout à coup, de l'ignorante pauvreté du village au milieu du luxe le plus effréné et le plus infâme, des combats de coqs, des courses au cheval, des luttes de boxeurs, rénaissant autour d'elles tout ce que l'Angleterre comptait de jeunes dissolus, chevaliers d'industrie, ou pairs du royaume; comédiens ou poètes, marins ou artistes. — Il suffisait d'avoir acquis quelque renom, n'importe par quel moyen, pour se voir bien-venu à Newstead; pour trouver une place à ces banquets, dont se scandalisait l'Angleterre entière. Mais c'était précisément le scandale que voulait avant tout Georges Byron; le scandale, gloire grossière dont il cherchait à rassasier la faim mystérieuse et invincible d'orgueil qui le dévorait. Nuit et jour le cor de chasse retentissait dans Newstead; nuit et jour ses hautes cheminées jetaient leurs noirs tourbillons de fumée dans les airs. Tantôt, parodiaient une fête catholique, ils sortaient affublés de surplis, deux à deux, en longues files, répétant gravement les litanies, et tout à coup se jetaient sur les paysannes accourues sur leur passage pour voir un spectacle d'une telle singularité... Le lendemain, les jeunes filles ivres, entraînaient chez leurs pères avec tant d'or, que les misérables s'applaudissaient presque du déshonneur de leurs enfants. Tantôt ils jouaient leur vie, montés sur des chevaux à peine habitués à la bride; ils franchissaient des fossés, escadaient des murs, parcouraient des marais semés de fossés de fondrières, et laissaient parfois derrière eux des camarades blessés ou en péril. Mais n'importe! ne devaient-ils pas vivre! ne devaient-ils pas imiter leur maître leur modèle! leur orgueil à tous!... Georges! l'indompté Georges, dont jamais un sourire n'effleurait les jeunes lèvres, et qui se livrait, sérieux et triste, à toutes ces excentricités extravagantes, remèdes violents et sans effet sur son âme blessée. Puis on rentrait au château, haletants, couverts de boue, accablés de fatigue; une coupe passait de main en main, respiciant de la flamme du punch. — C'était le crâne détreffé d'un abbé du vieux monastère! — Puis on courait prendre place devant un théâtre, et des comédiens jouaient sur ce théâtre des drames horribles. Heureux quand la débauche et une poésie dissolue ne s'emparaient pas de la scène!

Une nuit, les cris ne se firent pas entendre, les cent fenêtres du château ne jetèrent pas dans la campagne, à travers la feuille des bois, la lueur étrange de leurs yeux de flammes; les tourbillons de fumée vomis par les cheminées ne s'élevèrent pas vers le ciel. Tout devint muet, immobile, désert... Et vingt trois ans s'élevèrent avant que les portes de l'antique manoir se rouvrirent. Durant ce long intervalle d'années, Newstead, abandonné aux soins du vieux intendant Murry, devint un peu la propriété de tous les voisins. Les paysans coupaient sans façon, dans la forêt, le bois dont ils avaient besoin. Le poisson des étangs alimentait la table de chacun, et les châtellains des environs ne se faisaient point scrupule de disputer aux braconniers, par des chasses réglées, le gibier des immenses parcs. Parmi les plus intrépides et les plus fréquents dévastateurs des cerfs et des daims de Newstead, on remarquait sir Lamb, marié depuis cinq ou six ans à une jeune femme des plus riches, les plus belles et les plus spirituelles de Londres. Le sans-façon avec lequel le lord usait des propriétés de son voisin était d'autant plus singulier, que sa femme avait publié un roman satyrique, dans lequel elle désignait, sous le pseudonyme le plus transparent, Georges Byron

qu'elle accablait d'invectives et d'outrages. Peut-être lord Lewis Lamb, qui ne se piquait point d'ailleurs d'être grand feuilletonneur de livre, n'avait-il point lu le libelle de la mordante lady; peut-être croyait-il de bonne guerre de continuer, aux dépens du gibier de lord Byron, les hostilités déclarées par sa femme au lord lui-même. Quoi qu'il en soit, ses équipages de chasse ne sortaient guère des forêts et des parcs de Newstead, et ses halais joyeux, les fanfars de ses cors, les aboiements de ses meutes venaient bruir et éclater jusque sous les murs du manoir abandonné. Un jour qu'il poursuivait un daim et que le pauvre animal, acculé contre la porte même du château, défendait faiblement sa vie déjà dans la gueule des chiens, sir Lamb aperçut tout à coup par l'extrémité de l'avenue, sur une hauteur, un cortège de trois voitures escortées d'hommes à cheval, et qui semblaient se diriger vers Newstead. Ce spectacle inaccoutumé, dans un pays où on ne trouvait d'autres riches propriétaires que sir Lamb, étonna singulièrement le lord, et il piqua des deux pour aller au-devant du convoi. Au détour de l'avenue, il se trouva face à face avec un de ses anciens amis, sir Hobhouse qui devançait les voitures à franc étrier, sans autre suite qu'un domestique.

Sir Lamb et sir Hobhouse échangèrent un salut amical et se pressèrent la main. Puis, comme le premier accablait de questions le nouveau venu, ce dernier se tourna vers le domestique, lui remit une clé lui donna quelques ordres et descendit de cheval, en invitant son ami à en faire autant. — Le devoir qui m'amène en ces lieux ne me permet point, dit-il, d'accepter votre invitation de vous accompagner à votre château et de présenter mes respects à lady Caroline. Il faut que j'attende ici les voitures qui me suivent; mais nous pourrions nous asseoir sur le gazon et causer librement.

— Le maître de ce château revient donc l'habiter? demanda sir Lewis, mécontent de voir ses chasses compromises. — Lord Byron revient habiter ce château, pour ne plus le quitter désormais, répliqua sir Hobhouse, en laissant échapper un soupir. — Et qu'est-il donc devenu depuis vingt-cinq ans? s'écria sir Lamb, plûs mécontent que jamais; pourquoi a-t-il si long-temps abandonné ses domaines? pourquoi revient-il les habiter après une pareille absence?

— Il a quitté ses domaines, parce qu'une voix inopportune et fatal lui montrait de loin une couronne aussi brillante que funeste: la gloire. Inquiet, agité, fiévreux, lord Byron, las des orgies et des joies brutales de Newstead, est venu à Londres publier deux ouvrages successifs: l'un intitulé *Deux Oisivetés*, ne trouve pas d'amères critiques; le second: *Des Poètes anglais et des Critiques écossais*, n'eut d'autre succès que le scandale inévitablement produit par un pamphlet spirituel. Désabusé de sa vocation de poète, il tourna ses regards vers la vie politique et s'occupa de sa réception à la chambre des lords. Les mauvais vouloir de ses futurs collègues opposa mille obstacles à cette réception, et quand elle eut lieu ce fut sans éclat, sans un introducteur, sans un ami pour accueillir le jeune pair. Reçu par des huissiers, il répondit avec sécheresse à quelques paroles bienveillantes du chancelier lord Eldon, assis, durant quelques minutes sur les bancs de l'opposition et sortit humilié et la rage au cœur. Le lendemain, une satire, dans laquelle la chambre haute n'était pas épargnée, mit toute la ville de Londres en émoi. Le lord-poète comprit qu'après un tel éclat de scandale, il ne lui restait plus qu'à quitter l'Angleterre. Il écrivit son testament, assura un sort à sa mère, et seul avec moi et une jeune fille revêtu du costume d'homme, il partit et arriva en quatre jours à Lisbonne. Nous traversâmes en courant le Portugal, une partie de l'Espagne, Sévil et Cadix. Nous abordâmes à Gibraltar, et à Malte, une aventure galante valut à Georges un duel. Nous nîmes à la voile pour l'Albanie. Après avoir séjourné à Missolonghi, à Prevesa, à Janina, lord Byron alla chercher Ali-Pacha, jusqu'à Tebelen. Il lui tardait de voir cette grande et sauvage figure, sonillée de tant de sang et empreinte d'un caractère à la fois barbare et sublime. Ali et Byron devaient se comprendre; une sorte d'amitié les unit pendant trois mois l'un à l'autre. Mais bientôt sir Georges se lassa du féroce lion qui l'avait quelque temps apprivoisé, et partit brusquement pour la Moré; puis il s'établit à Athènes et résolut d'y passer l'hiver. Logé dans la maison de la veuve d'un consul anglais, il en partit chaque jour au lever du soleil pour parcourir les environs de cet-

te glorieuse ruine de l'antique Grèce, et la vue de tant de splendeur déchues lui remet de la poésie dans l'âme et au cœur. Il écrivit deux petits poèmes où se révélait le grand génie qui ne devait point tarder à éclater en lui. Le printemps venu, il partit pour Smyrne, explora la Troade et renouela le fabuleux exploit de Léandre, en traversant l'Hellespont à la nage. Nous revînmes encore passer une année en Grèce, et nous faisons les préparatifs d'une expédition en Egypte, quand tout à coup, cette grande ardeur d'impétuosité, ce besoin impérieux, insurmontable de mouvement s'éteignirent dans son cœur: Atteint de nostalgie, il ne rêva plus qu'à l'Angleterre, et il se mit à former mille projets de repos, de calme et de vie tranquille au coin du feu, dans le vieux domaine de Newstead. Pour Byron, projeter et réaliser n'était qu'une seule chose. Nous revînmes donc à Londres, où l'attendait un grand malheur, la mort de sa mère. Ce fut un coup douloureusement fatal, un remord inexorable pour mon ami, qui n'avait pas toujours été bon fils; pour lui qui plus d'une fois avait déchiré le cœur de cette pauvre femme! Je vins seul durant la nuit, déposer dans les caveaux de Newstead les restes mortels de lady Gordon, et je retournai près de mon ami, qu'un nouveau chagrin ne tarda point à frapper: le trépas inattendu du jeune Mathews. Or, c'était entre sa mère et Mathews que lord Byron voulait mener la vie paisible et reposée qu'il rêvait naguère en Grèce. Pour s'étourdir, il se jeta dans une vie agitée; il parut à la chambre des lords et y prononça un discours plein d'éloquence contre les mesures rigoureuses appliquées aux émeutes d'ouvriers; puis il écrivit et il publia *Childe Harold*. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'impression profonde et sans exemple produite dans toute l'Angleterre par ce poème admirable.

— Non, répliqua sir Lamb, quelque étranger que je puisse rester aux choses littéraires, je dois avouer que j'ai, comme tout le monde, entendu parler de ce poème.

— Le *Ginour* suivit, la *Fiancée d'Abydos* et le *Corsaire* lui succédèrent... Et cependant, au milieu de tant de gloire, lord Byron était bien loin de se trouver heureux. Dégouté de la vie brillante et agitée qu'il menait, las de succès, qui n'intéressaient même plus son amour-propre et qui ne remplissaient point, hélas! le vide de son cœur, il résolut de demander un mariage un bonheur qu'il n'avait trouvé nulle part, et il épousa miss Billbanks, jeune, belle et savante lady. Byron, à peine devenu père, vit sa femme se séparer de lui et se réfugier chez son père. Eperdu, désespéré, au lieu d'imiter la sage et pudique réserve de celle qu'il avait outragée, il appela le bruit sur cette séparation, et produisit un scandale qui rejalla tout entier sur lui-même. Au scandale se joignit le ridicule cruellement exploité par les ennemis de son génie et de sa gloire; au ridicule vinrent se joindre le dérangement de sa fortune, les haines politiques et les traces, conséquences inévitables d'une si déplorable position. En 1816, il quitta de nouveau l'Angleterre, et jura de ne plus remettre le pied sur son sol inhospitalier et maudit. La Belgique et la Suisse le reçurent d'abord. Mais ni l'accueil flatteur de Mme de Staël, ni l'amitié de Shelley, ni ses courses aventureuses avec ce misanthrope matérialiste, ne rendirent la paix à sa grande âme blessée. Lewis, auteur bizarre du *Moine*, vint s'unir au couple étrange, et il résultait du contact de Byron avec ces deux hommes singuliers, une suite aux chants déjà publiés de *Childe Harold*, *Manfred*, et cette sublime nouvelle en vers nommée le *Prisonnier de Chillon*.

Las et dégouté de la Suisse, comme il s'était lassé et dégouté de l'Angleterre, l'infortuné alla demander à Venise de facile voluptés, des promenades en gondoles et les inspirations des langues. Là, presque tous les matins, on le voyait, la rampe à la main, conduire lui-même sa gondole vers la petite île où s'élevait le monastère de Saint-Laxare, afin d'étudier, sous le père Paschali, la langue arménienne; comme si l'étude pénible et mécanique d'une langue pouvait, pour apaiser le trouble de son âme, ce que rien n'avait pu faire jusque là. Puis il quitta le savant religieux, venait se jeter à corps perdu dans toutes les extravagances de carnaval vénitien; écrivit le drame de *Faliero*, créa le *Mystère de Cain* et commença *Don Juan*... Ce fut alors qu'il rencontra la blonde, la belle, la naïve Guiccioli. Grâce à la facilité des mœurs italiennes, put se dévouer tout entier à la douce créature par laquelle l'amour rentrait dans un cœur qui se croyait pour jamais fermé à l'amour! Mais quelque complet que fut ce dévouement, quelque ardente que fut cette

passion, ils ne suffisaient pas à l'ardeur de l'âme énergique de Byron. Il se fit donc conspirateur et devint carbonaro. La proscription frappa les carbonari. Le comte Gamba, père de la comtesse Guiccioli, fut exilé avec sa famille, et le titre de pair anglais sauva seul lord Byron de graves péripéties. Alors, désespéré d'affranchir l'Italie, il tourna les yeux vers la Grèce, et après avoir été rejoindre à Pise sa belle maîtresse; après avoir perdu une fille naturelle qu'il aimait éperdument; après avoir vu périr sous ses yeux son ami Shelley dans une promenade de mer, sur le golfe de la Spezzia, il quitta la Toscane et vint s'établir à Gènes. Ce fut de cette ville qu'il s'embarqua pour la Grèce avec le corsaire Trellawny et le comte Gamba, père de la comtesse Guiccioli... Hélas! l'affranchissement de la Grèce était un rêve impossible à réaliser, comme tous les autres rêves de Byron! Il croyait venir en aide à des héros, il ne trouva que des brigands. En vain, il sacrifia sa fortune et sa vie à cette grande cause; les mesquines passions des chefs, la brutale avidité des soldats rendaient inutiles son généreux dévouement et ses nobles efforts. C'était sans cesse des révoltes des troupes soulées qu'il fallait apaiser! de misérables intérêts personnels auxquels il fallait satisfaire, de stupides volontés qu'il fallait vaincre!

Un matin, le jour de Pâques, une horrible tempête éclata sur Missolongy, la pluie tombait par torrents; la foudre éclatait et mugissait, la nature semblait bouleversée. Ce fut au plus violent de cet orage, que lord Byron, agonisant depuis trois jours, murmura d'une voix défaillante: *Je vais dormir, je vais me reposer...* Et voici la dépouille mortelle du grand poète, que je viens enterrement de sa mère, dans le tombeau de ses aïeux, dit sir Hobhouse, qui s'interrompit en montrant le convoi funèbre arrivé à l'entrée de l'avenue de Newstead.

Tandis que l'ami de lord Byron allait au-devant du cercueil, sir Lamb remonta à cheval, et courut rejoindre les personnes qui chassaient avec lui; parmi elles, se trouvait lady Caroline, sa femme.

— Venez tous, venez voir le spectacle que se passe dans l'avenue de Newstead! s'écria-t-il. Et prenant lui-même la bride du cheval que montait sa femme, il arriva le premier avec elle devant le convoi.

Des constables et des hérauts d'armes marchaient en avant; un cheval de bataille venait ensuite; deux pages vêtus de noir conduisaient le noble animal, monté par un cavalier qui portait, à demi-reversée sur sa couronne de pair d'Angleterre. Après quoi, on voyait s'avancer lentement le cercueil recouvert d'un poêle de velours, armoiré à l'écu de la famille du défunt.

À la vue de ces armoiries, lady Caroline Lamb jeta un cri perçant, tomba sans connaissance, et ne revint à la vie que pour donner des signes de démente. On la transporta mourante dans le château de son mari, qui ne devina même pas la cause d'une émotion si fatale, tandis que l'infortunée, dans son délire, appelait à grands cris: — Georges! Georges! mon Georges!

Huit jours après, celle que lord Byron avait aimée et trahie, alla le rejoindre dans la tombe.

S. HENRY BERTHOUD.
FIN.

UNE NOUVELLE LAFFARGE.

COUR D'ASSISE DU PUY-DE-DÔME.

AUDIENCE DU 22 AOÛT.

AFFAIRE MERCCELANGE.

Judic. du 23.

Michel Soulier, cultivateur à Lachalus. [Ce témoin est oncle du Berger Arsac, il s'exprime en patois. Sa déposition est traduite par M. Best, interprète.]

Mon neveu Arsac a porté chez nous la chaîne du chien de Chamblas. Notre femme recommandait les hardes de son neveu; dans une poche elle a trouvé trois balles avec de vieux boutons.

On avait dressé un procès-verbal pour délit forestier contre Arsac. Il alla chez les dames de Chamblas, qui le recurent fort bien, le firent boire et manger, et lui dirent de ne déclarer à personne qu'il était venu au château.

Mon neveu Arsac m'a dit que si Besson gagnait son procès, l'aurait, sans faire, du pain pour le reste de ses jours.

Le président. — Votre neveu ne vous a-t-il pas dit qu'une fois, à l'époque des moissons, Besson s'était armé d'une faucille contre M. de Marcellange et avait voulu le tuer? — R. Oui, il m'a dit cela.

D. Claude Fapart ne vous a-t-il pas dit qu'il connaissait deux hommes auxquels Arsac avait dit qu'on lui avait offert 7,000 fr. pour tuer M. de Marcellange? — R. Je

ne l'ai pas entendu moi-même, mais on me l'a dit.

Mme Elisabeth-Charlotte Villehardin de Marcellange, cousine de la victime, rend compte des chagrins domestiques de son cousin, chagrins qu'elle attribue tous, pour la plus grande partie, à sa belle-mère. M. de Marcellange vivait dans des appréhensions conjuguées depuis que ces dames avaient pris à leur service Jacques-Besson qu'il avait chassé. Il ne marchait jamais qu'armé de pistolets. Un jour, avant la séparation, il fut atteint de violentes coliques après avoir mangé une omelette préparée par la femme de chambre, il dit à sa femme qu'il était empoisonné. Celle-ci répondit d'un air ironique: « Et! mon Dieu! qu'il voulez-vous qu'il vous empoisonne? » Il souffrit cruellement pendant quarante-huit heures, et on ne lui apporta aucun soin.

Quand nous étions pendant quelque temps sans nouvelles de notre cousin, nous étions sur son compte dans la plus grande inquiétude. Mon mari ayant été pendant quelque temps sans en recevoir, écrivit, à ce sujet, une lettre très-sévère à ces dames, en leur demandant de ses nouvelles, il disait dans cette lettre, que s'il arrivait jamais accident à son cousin, il les en rendrait responsables.

Euenné Touzet, dit Zacharie, marchand de balais. — Un jour, ma fille me rapporta ce propos qu'elle tenait de Claude Riffard, à qui Jacques Besson aurait dit, en parlant de M. de Marcellange: « Il fait bien son cochon, mais ton devolourou ben [nous le descendrons bien.] C'était peu de temps avant l'événement, que Jacques avait dit cela.

Claude Riffard, propriétaire cultivateur. — Au printemps de 1840, allant au Puy chercher un médecin pour ma sœur qui était malade, je rencontrai Jacques Besson sur la route. Il me parla du procès existant entre M. et Mme de Marcellange, et de la séparation qui serait bientôt obtenue.

D. Jacques Besson ne vous a-t-il pas dit, en parlant de M. de Marcellange: « Lou devolourou ben [nous le descendrons bien] Le témoin, après de longues circonlocutions, déclare avoir entendu ce propos sortir de la bouche de Besson.

Pierre Delorme, cultivateur à Lardeyrol, rend compte, par lui dire, du même propos. Jean Arnaud, dit Lavigne, cultivateur. — J'ai entendu dire à Jacques Besson, au printemps de 1840, dans l'auberge de Rivet: « Si ce n'était pas la crainte de la justice, Marcellange y passerait bientôt. » Il causait avec champagnac le garde.

Champagnac, ancien garde. — J'allais à St. Etienne à la messe; j'y vais tous les dimanches. Je vis Jacques Besson à l'auberge de Rivet; il buvais avec son frère, il me présenta son verre pour choquer, comme de juste, et je trinquai.

D. N'avez-vous pas vu là Jean Arnaud, dit Lavigne? — R. Oui, D. Jacques Besson n'a-t-il pas dit: « Si ce n'était pas la crainte de la justice, Marcellange y passerait bientôt? — R. S'il l'a dit, je ne me rappelle pas.

Le président. — N'avez-vous pas été condamné à deux ans de prison pour attentat à la pudeur?

Champagnac. — Deux mois, c'était bien assez; mais il y a ici le maire de chez nous qui peu dire qui je suis.

Arnaud, appelé, répète sa déposition et le propos recueilli par lui.

Le président. — Maintenant, Champagnac, vous venez d'entendre les paroles précises de Jean Arnaud, qu'avez-vous à dire? Réfléchissez.

Champagnac se lève avec vivacité, et interroge Jean Arnaud dans son patois qu'il entend mieux de français dans lequel on désigne ces mots: « Que faisais-tu là! »

Jean Arnaud. — C'était un cabaret... Je buvais.

Champagnac est hors de lui, ses yeux étincellent, il lève la main sur le témoin: « Ah! tu buvais, tu buvais!... Faux témoin! faux témoin!

Le président. — Gendarmes, placez-vous près du témoin.

Un marchand de legis s'avances précipitamment vers Champagnac et essaie de le calmer; il est obligé de le faire asseoir. Champagnac continue à grommeler entre ses dents: « C'est un gueux! »

Le président. — Champagnac, si vous ne vous calmez pas, je vous fais arrêter et conduire en prison.

Champagnac. — Soit, mais voyez-vous... Le président. — Taisez-vous. Vous entendez que le témoin Jean Arnaud affirme avoir entendu le propos que vous avez nié avoir été tenu.

Champagnac. — Cet homme a voulu me noircir; je lui ai reproché au Puy; je lui ai demandé au Puy ce qu'il venait chercher là

au cabaret, il me dit qu'il cherchait un homme, et aujourd'hui il dit qu'il buvait... Voyez le faux! Vous entendez sur mon compte le maire et l'adjoint d'Issengeaux! voilà vingt-quatre ans que j'habite la commune. Le président fait revenir M. Grangeot, notaire à Issengeaux. — Quelle est la moralité respective de ces deux témoins?

M. Grangeot. — La moralité de Jean Arnaud est très bonne; quand à Champagnac il a été destitué de ses fonctions de garde-champêtre sur les réquisitions de M. le procureur du roi.

Pierre Gimbert, boulanger. — Dans le courant de l'année 1839 ou 1840. Jacques Besson, que j'avais trouvé sur la place du Breuil, achetant du bois, me dit: « M. Marcellange est le maître, il ne donne point de bois à ces dames, mais il ne vivra pas toujours. »

Jean-André Roiron, dépose: — M. de Marcellange, que je voyais souvent, m'a dit bien des fois que s'il n'était pas d'accord avec sa femme, cela provenait du domestique Jacques Besson.

Il me dit qu'il avait vu un homme qui lui avait proposé de le débarrasser, pour dix écus, de Jacques Besson, et qu'il lui répondit qu'il avait trop de religion pour agir ainsi et qu'il faisait du bien à ceux qu'il faisait du mal.

Claude Reynaud m'a dit, quelques jours après l'arrestation de Jacques Besson, mais non avant, qu'il avait bien reconnu le chasseur qu'il avait vu dans son champ, au bois de Riou, vers le coucher du soleil, le premier septembre 1840, jour de l'assassinat de M. de Marcellange. Il ne voulait pas absolument le dire à la justice, disant qu'il n'était pas, qu'il avait peur.

Mathieu Reynaud m'a aussi fait une confidence. Un jour, venant à causer de l'homme armé, que m'avait déjà signalé Claude Reynaud, et que lui, Mathieu Reynaud avait rencontré en venant de Conbriol je dis à Mathieu Reynaud: Comment, un homme ha comme toi tu n'as pas reconnu cet individu que tu as vu de si près? Il me répondit: Je l'ai bien reconnu, mais je ne veux pas le dire. Il me raconta alors qu'il s'était trouvé tête à tête avec cet homme au détour d'un mur, à la Croix-du-d'Ébde, et qu'il avait manqué tomber de peur. L'individu avait la figure couverte de pustules de petites véroles, les lèvres saillantes; il était vêtu d'une blouse blanche et d'une casquette; il marchait du côté de Chamblas, après avoir descendu la montagne de Freysillet. Mathieu Reynaud me recommanda de ne rien répéter, que plus tard il dévoilerait tout à la justice. Il paraissait encore tout effrayé. Jamais il ne m'a dit positivement avoir reconnu l'homme armé pour Jacques Besson; mais; mais par ses explications, je comprenais très bien qu'il me désignait toujours Jacques, quoique indirectement et sans le nommer. Il m'a parlé deux fois à ce sujet; la première, à Belle-Vue, un mois environ avant sa mort; et la seconde fois à Seceaux-d'Ébde, dans la maison de mon beau-père, à peu près, quinze jours ou trois semaines avant sa mort.

Etienne Obrier, 48 ans, expert-géomètre. — J'ai entendu rapporter le propos suivant, qu'aurait tenu Mme de Marcellange, voyant battre du grain dans une grange: « Si je voyais battre mon mari comme ce grain, je serais fort contente. » Je pris cela pour une plaisanterie.

Le président. — M. de Marcellange y était-il? — R. Non.

Le témoin continue: M. de Marcellange m'a raconté qu'un jour Besson était venu chercher le fusil qui était à Chamblas, et qui avait appartenu à M. de Chamblas, son beau-père. M. de Marcellange s'était opposé à ce que Besson emportât cette arme; Jacques avait fini par s'en saisir, et avait dit en s'en allant: Monsieur, ne faites pas tant votre cochon, vous fier, peut-être un jour il vous servira! Le témoin raconte le fait relatif à la menace du coup de faucille; puis il dit à M. de Marcellange m'a raconté aussi, qu'au Puy, quelqu'un dont il ignorait le nom, était venu le trouver, et lui avait dit: « Monsieur, Jacques Besson est votre ennemi, je le sais. Si vous voulez vous en débarrasser, pour dix écus, je m'en charge. » Ce que M. de Marcellange avait repoussé avec indignation. Je tiens encore de M. de Marcellange, qu'une femme de mauvaise vie était venue le trouver au Puy, sous prétexte de lui demander à échanger des pièces d'or contre des pièces d'argent. M. de Marcellange, qui avait deviné son intention, la congédia, et eût la pensée que c'était un piège que lui avait tendu sa belle-mère ou sa femme, qui plaidait alors en séparation contre lui.

J'ai entendu dire, par un nommé Bouton, qu'il avait vu venir Jacques se coucher dans

la grange de Chamblais, armé de deux pistolets, et sortit furtivement le lendemain. Mathieu Perrin m'a dit que Mme de Marcellange l'avait bien grondé un jour qu'il était allé lui porter cent francs qu'il lui devait, et qu'elle ne voulait pas recevoir.

Mme de Marcellange et sa mère étaient fâchées de ce que son fils, Antoine Perrin, avait déposé sur les propositions d'empoisonnement, ajoutant qu'il ne devait pas se mêler de ce qui ne le regardait pas.

Le témoin a entendu dire que les dames de Chamblais avaient dit : "On a bien tardé à tuer Marcellange."

Après l'audition de plusieurs témoins qui ne révèlent aucun fait nouveau, M. le président ordonne d'introduire le berger Arzac.

Le berger est introduit. Il promène ses regards sur l'assemblée. Il porte toujours le costume des habitants de la montagne.

Assis au milieu des agents de la force publique, il roule dans ses mains son chapeau, paraissant recueillir ses esprits pour être prêt à répondre, pour ne pas se couper.

M. le président l'interrompt : Arzac, à toutes les questions qui lui sont adressées, répond par de sèches dénégations. Il ne sait rien, ne se souvient de rien, nie tous les propos qu'on lui attribue.

Assemblée Législative.

LUNDI, 19 SEPTEMBRE, 1842.

Mr. Dunscomb a proposé, secondé par Mr. Simpson, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, exposant à Son Excellence, que "cette Chambre saisit la première occasion d'exprimer à Son Excellence, comme représentant Notre Très-Gracieuse Souveraine, l'entière et vive satisfaction avec laquelle la Chambre a appris les changements que Son Excellence a faits dans l'organisation de son Conseil Exécutif; et cette Chambre est persuadée que pour asseoir le Gouvernement de cette Province sur une base solide et permanente, il était absolument nécessaire d'invoquer la grande masse de nos compatriotes d'origine Française à prendre une part au Gouvernement de leur Pays, et mettre ainsi à effet les vœux sages et équitables des Autorités Impériales; la Chambre regarde cet événement comme propre à appaiser les malheureuses dissensions qui ont retardé le progrès du Canada dans une carrière de prospérité proportionnée aux avantages que la Providence a mis à notre disposition, et elle offre ses plus vifs remerciements à Son Excellence d'avoir, par sa sagesse et son fermeté, ouvert une perspective aussi brillante au peuple loyal et maintenant satisfait et content qu'elle est appelée à gouverner."

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par Mr. Cartwright, que la dite motion soit référée à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

Mr. Henry Smith a proposé, secondé par Mr. Chesley, que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question ayant été mise sur la dite motion il s'en est suivi une division, et la dite motion a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur la motion de Sir Allan N. MacNab, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.—Messrs.—Burnet, Cartwright, Chesley, Dunlop, Forbes, Foster, Hale, Johnson, MacNab, Sir Allan N., Moffatt, Moore, Smith Henry, Watts, Williams, Woods. (15.)

CONTRE.—Messrs.—Armstrong, Aylwin, Barthe, Barthelot, Black, Boswell, Bouthillier, Cameron, Child, Crane, Delisle, Derbishire, De Witt, Dunscomb, Durand, Gilchrist, Hamilton, Hinks, Holmes, Kimber, Leslie, McDonald, D., Merritt, Morris, Neilson, Noel, Papineau, Parent, Parke, Powell, Price, Quesnel, Rollin, Simpson, Small, Smith Harmanus, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Turcotte, Turgeon, Viger, D. B., Viger, L. M. (14.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Sir Allan N. MacNab a proposé en amendement à la motion principale, secondé par Mr. Cartwright, que tous les mots après, "proposé," dans la motion principale, soient retranchés, et les suivants substitués : "Que cette Chambre est persuadée que pour asseoir le Gouvernement de cette Province sur une base stable et permanente, il était nécessaire et convenable d'invoquer la grande masse de nos compatriotes, d'origine française, à prendre une part au Gouvernement de leur Pays, et réaliser par là les vœux sages et équitables des Autorités Impériales."

La question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.—Messrs.—Black, Burnet, Cartwright, Chesley, Dunlop, Forbes, Foster, Hale, Johnson, MacNab, Sir A. N., Moffatt, Moore, Smith Henry, Watts, Woods, Yule. (16.)

CONTRE.—Messrs.—Armstrong, Aylwin, Barthe, Barthelot, Boswell, Bouthillier, Cameron, Child, Crane, Delisle, Derbishire, De Witt, Dunscomb, Durand, Gilchrist, Hamilton, Hinks, Kimber, Leslie, McDonald, D., Merritt, Morris, Neilson, Noel, Papineau, Parent, Parke, Powell, Price, Quesnel, Rollin, Simpson, Small, Smith Harmanus, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Turcotte, Turgeon, Viger, D. B., Viger, L. M. (14.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Mr. Morris a proposé par l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, et de la Réponse de Son Excellence à icelle, soient imprimés pour l'usage de Membres de cette Chambre; savoir : cinq cents Exemplaires dans la langue Anglaise, et cinq cents dans la langue Française.

Sir Allan N. MacNab a proposé en amendement, secondé par Mr. Cameron, que tous les mots après "que" dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants substitués : "Mille Exemplaires de la Résolution proposée par l'Honorable Membre pour Benharthois, au sujet des changements qui ont eu lieu dernièrement dans le Conseil Exécutif de cette Province, et des procédés sur la dite Résolution, ensemble avec l'Adresse de cette Chambre,

Viger, D. B., Viger, L. M., Williams, (14.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Mr. Morris a alors proposé en amendement à la motion principale, secondé par Mr. Merritt, que tous les mots après "que" dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants substitués : "Une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, pour lui déclarer que "cette Chambre saisit la première occasion d'exprimer à Son Excellence, comme représentant Notre Très-Gracieuse Souveraine, sa plus vive satisfaction, en apprenant que pour asseoir le Gouvernement de cette Province sur une base stable et permanente, Son Excellence a invité la "grande masse de nos compatriotes d'origine Française, à prendre une part au Gouvernement du Pays, et mettre ainsi à effet les vœux sages et équitables des Autorités Impériales, et la Chambre regarde "cet événement comme propre à appaiser les malheureuses dissensions qui ont retardé de les progrès du Canada, dans une carrière de prospérité proportionnée aux avantages que la Providence a mis à notre disposition, et elle offre ses plus vifs remerciements à Son Excellence d'avoir, par sa sagesse et son fermeté, ouvert une perspective aussi brillante au Peuple loyal satisfait et content que Son Excellence est appelée à gouverner."

La Question ayant été mise sur la dite motion, il s'en est suivi une division; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.—Messrs.—Armstrong, Aylwin, Barthe, Barthelot, Black, Boswell, Bouthillier, Burnet, Cameron, Chesley, Child, Crane, Delisle, Derbishire, De Witt, Dunlop, Dunscomb, Durand, Forbes, Foster, Gilchrist, Hale, Hamilton, Hink, Holmes, Kimber, Leslie, McDonald, D. Merritt, Moore, Morris, Noel, Papineau, Parent, Parke, Powell, Price, Quesnel, Rollin, Simpson, Small, Smith, Henry Smith, Harmanus, Steele, Taché, Taschereau, Thompson, Turcotte, Turgeon, Viger, D. B., Viger, L. M., Watts, Williams, Woods, Yule. (55.)

CONTRE.—Messrs.—Cartwright, Johnson, MacNab, Sir A. N. Moffatt, Neilson. (5)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, la Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente, et Résultat.—En conséquence.

ORDONNE.—Que la dite Adresse soit grossyée.

RÉSULT.—Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par toute la Chambre.

ORDONNE.—Que les Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

Mardi, 31e Sept. 1842.

L'honorable M. Harrison, Membre du Conseil Exécutif, a fait rapport à la Chambre, que s'étant rendu auprès de Son Excellence, conformément à son ordre du dix-neuf du courant, pour savoir quand il plairait à Son Excellence recevoir cette Chambre avec son Adresse, pour lui témoigner sa satisfaction sans mélange, de ce que Son Excellence a invité une grande partie de ses Co-sujets d'origine Française à prendre part au Gouvernement du Pays, il avait pu à Son Excellence de fixer demain à trois heures, à la Maison du Gouvernement.

Judi, 22e Sept. 1842.

A l'heure fixée, Mr. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec l'Adresse de cette Chambre.

Et étant de retour, Mr. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec son Adresse de Lundi dernier, à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante :—

MESSIEURS,

Votre Adresse m'a causé un vif plaisir. Je me réjouis de voir que la Chambre d'Assemblée envisage avec une satisfaction sans mélange la marche que j'ai suivie, en invitant à siéger dans mon Conseil des personnes qui forment partie et possèdent la confiance de cette partie des habitants de la Province, qui, quoique d'une origine différente, sont sujets de la même Reine, participent à la même Constitution, et sont animés du même esprit de dévouement envers Notre très-Gracieuse Souveraine.

J'espère que la mesure ainsi introduite sous d'heureux auspices, aura l'effet de promouvoir le bien-être permanent de la Province, et le bonheur et la satisfaction de ses habitants; et je compte sur votre sagesse et votre prudence pour m'aider à atteindre ce grand but de tous mes efforts.

Mr. Morris a proposé par l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, et de la Réponse de Son Excellence à icelle, soient imprimés pour l'usage de Membres de cette Chambre; savoir : cinq cents Exemplaires dans la langue Anglaise, et cinq cents dans la langue Française.

Sir Allan N. MacNab a proposé en amendement, secondé par Mr. Cameron, que tous les mots après "que" dans la dite motion, soient retranchés, et les suivants substitués : "Mille Exemplaires de la Résolution proposée par l'Honorable Membre pour Benharthois, au sujet des changements qui ont eu lieu dernièrement dans le Conseil Exécutif de cette Province, et des procédés sur la dite Résolution, ensemble avec l'Adresse de cette Chambre,

et la Réponse de Son Excellence à la dite Adresse, et aussi des Voix pour et contre, soient imprimés, pour l'usage de Membres de cette Province."

La Question ayant été mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été adoptée par la Chambre, et ordonné en conséquence.

26 SEPTEMBRE.

Le comité chargé de s'enquérir sur l'élection de Niagara, fait un rapport contre M. Campbell, qui est destitué de son siège, et M. Bolton le remplace.

Le bill de la compagnie d'assurance du Bas-Canada est passé.

La pétition de Madame Bouchette est référée à un comité composé de MM. Burnet, Neilson, Leslie, Yule et Taschereau.

Celle de Alice Anne Reiler demandant un acte de divorce, est référée à MM. Powell, MacNab et Merritt.

Les accusations portées par M. Duggan contre l'élection de M. Baldwin sont déclarées comme frivoles et vexatoires par le comité.

Les bills suivants furent lus :— Troisième lecture du bill réglant les punitions d'une manière plus proportionnée aux offenses. Le bill passé et est envoyé au conseil législatif.

Troisième lecture du bill qui rend la loi uniforme à l'égard de siége devenu vacant dans le parlement pour les deux provinces. Troisième lecture du bill qui rétablit les anciennes limites des cités de Québec et de Montréal dans le droit de suffrage.—Passé et envoyé au conseil.

M. Christie demande que la chambre se forme en comité général jeudi, pour prendre en considération l'expédition d'amender l'acte passé dans la dernière session relatif aux ventes des terres de la couronne.

M. Cameron demande qu'une adresse soit présentée à Son Excellence, demandant des détails sur les sommes perçues par les commissaires des terres de la couronne à Bytown pour les droits sur les bois.

M. Neilson demande qu'une adresse soit présentée, afin de connaître le nombre des membres qui ont accepté des places sous la couronne, ainsi que le salaire qu'ils doivent recevoir.

M. Neilson fait motion pour une autre adresse &c., demandant les noms des membres du bureau des travaux publics, leur salaire etc.

M. Bolton fait motion pour une adresse, etc. afin d'avoir un retour des employés de chaque département de l'exécutif, avec un état de leur salaire, etc., et de leurs dépenses contingentes.

M. Hopkins, une adresse etc., afin d'avancer la révision des statuts.

M. Harrison dit que les statuts sont prêts jusqu'à 1840, et seront bientôt délivrés à la chambre.

ORDRE DU JOUR.

Rapport du comité général, sur la nomination de François Garneau comme assistant traducteur—salaire, £200, agréé.

Seconde lecture du bill pour empêcher l'obstruction des rivières dans le Bas-Canada—référé à un comité général.

Seconde lecture du bill de la compagnie de l'éclairage par le gaz et aqueduc de Québec—référé à un comité général vendredi.

La chambre se forme en comité des voix et moyens et au sujet d'imposer un droit sur les blés étrangers.

Le bill redressant les anciennes limites des cités de Québec et de Montréal pour l'élection de leurs représentants, a été passé unanimement par l'assemblée.

La considération de l'ordonnance pour les enrégimentés a été remise à demain. Il s'agit de prolonger, d'une année, le tems fixé pour l'enrégimentement des hypothèques &c., créés avant la promulgation de cette ordonnance, et d'exempter de l'enrégimentement les redevances et droits seigneuriaux.

La chambre, en comité général, a unanimement décidé l'abrogation des ordonnances de judicature. Celles établissant la police rurale ont eu le même sort, avec cette différence que la police rurale ne cessera d'exister qu'au premier janvier prochain; vaut mieux tard que jamais.

Les ordonnances relatives aux chemins d'hiver ont été modifiées en comité général, de manière à permettre aux habitants d'atteler leurs chevaux vis-à-vis de leurs voitures.

La chambre, en comité général, a aussi passé un bill pour régler l'inspection de la potasse et de la perlasse.

On dit que M. l'ex-procureur général Ogden est arrivé ici ce soir.

Mr. l'Editeur, Aujourd'hui l'Assemblée Législative a fait un peu de besogne; elle s'est occupée longuement de l'expédition de taxer les blés importés des Etats-Unis; mais la question a été remise à un autre jour.

Le Bill redressant les anciennes limites des cités de Québec et de Montréal pour l'élection de leurs représentants, a été passé unanimement par l'assemblée.

La considération de l'ordonnance pour les enrégimentés a été remise à demain. Il s'agit de prolonger, d'une année, le tems fixé pour l'enrégimentement des hypothèques &c., créés avant la promulgation de cette ordonnance, et d'exempter de l'enrégimentement les redevances et droits seigneuriaux.

La chambre, en comité général, a unanimement décidé l'abrogation des ordonnances de judicature. Celles établissant la police rurale ont eu le même sort, avec cette différence que la police rurale ne cessera d'exister qu'au premier janvier prochain; vaut mieux tard que jamais.

Les ordonnances relatives aux chemins d'hiver ont été modifiées en comité général, de manière à permettre aux habitants d'atteler leurs chevaux vis-à-vis de leurs voitures.

La chambre, en comité général, a aussi passé un bill pour régler l'inspection de la potasse et de la perlasse.

On dit que M. l'ex-procureur général Ogden est arrivé ici ce soir.

Mr. l'Editeur, Le bill qui redresse jusqu'à un certain point les ordonnances du conseil spécial relatives aux chemins d'hiver, a été passé unanimement ce soir dans l'assemblée législative. La question d'imposer un droit sur les blés importés des Etats-Unis est remise à demain. Je vous envoie la traduction de la dépêche du Ministre des colonies relativement à cette question.

Le bill pour la qualification foncière des juges de paix, et celui pour l'inspection de la potasse et perlasse ont subi l'épreuve du comité général, yolla à peu près tout ce qui s'est fait ce soir en chambre qui puisse être de quelque intérêt pour vos lecteurs.

La question 1 siége du gouvernement doit être amené sous peu de jours devant la chambre par Mr. Neilson. Je pense que la session ne se terminera pas avant le 10 ou le 12 du mois prochain.

L'hon. C. R. Ogden est arrivé ici hier soir, et a pris son siége en chambre ce soir; il avait l'air d'un homme tout à fait à l'aise, et a pris place au centre gauche.

J'oubliais de vous dire que la chambre a concouru dans la résolution d'un comité général d'hier, relativement à l'expédition d'en-

les métaux dont elle a constamment besoin; et à la consommation intérieure des trois royaumes Unis, une rapide importation de céréales dont l'insuffisance a souvent été cause, et l'est encore aujourd'hui dans l'Empire Britannique, de graves perturbations; enfin, la nécessité de ne jamais perdre de vue les projets de la Russie, et de se tenir, à l'égard de ce cabinet, dans une position constante de bienveillance. Avec l'Autriche, puissance pauvre et constamment vénale? La nécessité de s'assurer, par des subsides, une alliance sur le continent qui maintient la Russie et la Prusse, et empêché les peuples occidentaux de troubler les desseins de sa politique.

Ces avantages multipliés, l'Angleterre le doit à l'état de confusion et de désordre dans lequel elle avait jeté les rapports politiques de toutes les nations de l'Europe, à l'inertie des peuples, à la jalousie et à la lâcheté des gouvernements.

Dans les trois autres parties du monde, la politique anglaise présente des résultats plus faciles à saisir. Là, son ambition n'a rencontré, en général, aucune des complications qui, en Europe, ont quelquefois arrêté sa marche et contraint sa politique à varier ses moyens. En Europe, elle fut obligée de faire de la diplomatie; en Amérique, en Asie, en Afrique, pour opprimer et s'enrichir elle ne dut recourir qu'à la force brutale, décorée de beaucoup de perfidie.

En Amérique la politique anglaise prend des caractères plus odieux. Ici, tout ce que ses armes ne peuvent conserver est ruiné ou détruit. Pour enlever les antilles à la domination française, l'Angleterre met la torche et le fer aux mains des esclaves haïtiens, à l'époque que les leurs gémissaient sous le fouet et sous la plus cruelle barbarie. On connaît les horreurs exercées contre les Acadiens; on sait la condition des Etats-Unis avant le grand œuvre de leur émancipation, les froides cruautés et les incendies gratuits qui accompagnèrent la guerre de l'indépendance; on n'ignore pas la part que prit l'Angleterre dans les hostilités des sauvages de la Floride. Les scènes de cette affreuse politique ont été encore renouvelées au Canada.

Dans l'Inde, l'Angleterre en est seule dominatrice en effaçant toutes les nationalités; mais enfin sa politique d'usurpations et de violence aura un terme; des événements orageux se préparent, s'accroissent menaçants; l'Angleterre est sur un volcan dont les violentes secousses finiront par se faire ressentir en l'ébranlant jusque dans ses fondemens.

L'Angleterre est le fétu des droits de l'humanité. L'Angleterre, a dit judicieusement un grand homme, est une singulière puissance: elle a tout acheté, et elle est ruinée.

Correspondance particulière de la Minerve. Kingston, 27 Sept. 1842.

Mr. l'Editeur, Aujourd'hui l'Assemblée Législative a fait un peu de besogne; elle s'est occupée longuement de l'expédition de taxer les blés importés des Etats-Unis; mais la question a été remise à un autre jour.

Le Bill redressant les anciennes limites des cités de Québec et de Montréal pour l'élection de leurs représentants, a été passé unanimement par l'assemblée.

La considération de l'ordonnance pour les enrégimentés a été remise à demain. Il s'agit de prolonger, d'une année, le tems fixé pour l'enrégimentement des hypothèques &c., créés avant la promulgation de cette ordonnance, et d'exempter de l'enrégimentement les redevances et droits seigneuriaux.

La chambre, en comité général, a unanimement décidé l'abrogation des ordonnances de judicature. Celles établissant la police rurale ont eu le même sort, avec cette différence que la police rurale ne cessera d'exister qu'au premier janvier prochain; vaut mieux tard que jamais.

Les ordonnances relatives aux chemins d'hiver ont été modifiées en comité général, de manière à permettre aux habitants d'atteler leurs chevaux vis-à-vis de leurs voitures.

La chambre, en comité général, a aussi passé un bill pour régler l'inspection de la potasse et de la perlasse.

On dit que M. l'ex-procureur général Ogden est arrivé ici ce soir.

Mr. l'Editeur, Le bill qui redresse jusqu'à un certain point les ordonnances du conseil spécial relatives aux chemins d'hiver, a été passé unanimement ce soir dans l'assemblée législative. La question d'imposer un droit sur les blés importés des Etats-Unis est remise à demain. Je vous envoie la traduction de la dépêche du Ministre des colonies relativement à cette question.

Le bill pour la qualification foncière des juges de paix, et celui pour l'inspection de la potasse et perlasse ont subi l'épreuve du comité général, yolla à peu près tout ce qui s'est fait ce soir en chambre qui puisse être de quelque intérêt pour vos lecteurs.

La question 1 siége du gouvernement doit être amené sous peu de jours devant la chambre par Mr. Neilson. Je pense que la session ne se terminera pas avant le 10 ou le 12 du mois prochain.

L'hon. C. R. Ogden est arrivé ici hier soir, et a pris son siége en chambre ce soir; il avait l'air d'un homme tout à fait à l'aise, et a pris place au centre gauche.

J'oubliais de vous dire que la chambre a concouru dans la résolution d'un comité général d'hier, relativement à l'expédition d'en-

courager la publication de l'ouvrage de M. Crémassie sur les lois criminelles de cette province. Il y a eu une division sur la manière de procéder à cet encouragement. M. Ogden a voté en cette occasion avec la majorité.

Je dois, M. l'Editeur, une fois pour toutes, vous demander pardon, ainsi qu'à vos lecteurs, pour le peu d'ordre et le mauvais style de mes correspondances. Les séances de la chambre ne finissent ordinairement que vers 10 ou 11 heures, et quelques fois après minuit, ne me laissant que très peu de tems pour vous écrire ce qui s'y est passé par la maille suivante, je suis toujours forcé de le faire très à la hâte.

Votre Sc., X. Y. Z.

ÉTAT DES AFFAIRES DE LA PROVINCE DU CANADA. 31 Décembre 1841.

Prêts faits à des compagnies incorporées et à des commissaires de chemins à barrières, savoir : Chemins à barrières du district de Home £5,223 4 0/3

Chemins d'Hamilton à Brantford 45,804 12 1/2 — de Dundas à Waterloo 29,246 16 3/4 — de Kingston à Napanee 40,678 9 1/2 — de Kingston à Grimsby 20,555 2 3/4 — de Brockville à St. Francis 7,692 17 0

Compagnie du chemin de fer du lac Erie au lac Ontario 5,514 1 8/8 — du havre d'Orléans 3,723 16 6/8 — du havre de Colbourg 5,211 18 2/8 — du havre de Port-Hope 2,075 8 0 — du canal Desjardins 22,415 14 3/8 — de navigation de la Grande Rivière 588 16 11 — de navigation de la rivière Tay 1,461 0 2 — Académie de Grantham 318 2 7 — Commission des chemins à barrières de Montréal 1,113 16 3/4 — Québec 400 19 7/8

OUVRAGES PROVINCIAUX. Canal Welland 462,856 18 10 — de Saint-Laurent 440,997 11 0 — Navigation de la rivière Trent, Eau intérieure du district de Newcastle 21,660 0 0 — Havre de Kettle-Creek 7,500 0 0 — de Paris 2,600 0 0 — de Trent 4,800 0 0 — de Coltham 2,000 0 0 — de Beau-ford 2,000 0 0 — de Dunville 1,700 0 0 — Chemin de Garafraxi 2,500 0 0 — du Nouveau-Brunswick 2,500 0 0 — Pénitencière de Kingston 44,198 15 1/2 — Hôpital de Kingston 3,000 0 0 — Édifice parlementaire de Toronto 5,000 0 0 — Havre de Toronto 5,200 0 0 — Chemin et pont de West-Gwillimbury 955 3 5 — Rapides de Sainte-Anne 4,308 16 4/8 — Havre de Montréal 87,175 0 0 — Canal de Chambré 35,000 0 0 — Curieuse à vapeur de Montréal 1,500 0 0 — Thomas Wilson et compagnie, sommes dues à la Province 6140 1 0

SOMMES DUES PAR DES COMPTES PUBLICS. Collecteurs de douanes 59,095 1 10 — Inspecteurs 4,528 16 11 — Commissaires des terres de la couronne 3,730 8 0 — Revenu des licences 3,695 0 0 — Officier naval 4,732 9 8 — Obligations dues à la douane de Montréal 18,312 6 8 — Québec 7,212 11 0 — St. Jean 1,291 15 9 — Commission des postes 285 0 0

Receveur-général Dunn, balance par lui due pour fonds spéciaux Liste civile, tableau A, avance pour 1842 191 15 6/8

Liste civile, tableau A, avances pour 1841 856 17 6

Revenu territorial, compte spécial, somme due au fonds du Bureau des travaux publics, à en être rendu compte 1,337 2 5

Cours provinciaux £1,670,142 10 10/1

DETTES PUBLIQUES. Certificats d'emprunt en Angleterre (été légal. à bestiaux) intérêts payables chez Glyn, Mills, Halifax et compagnie, sterling, £100,000 £144,444 8 10

Dito, dito intérêts payables chez Baring, frères et compagnie, sterling, £138,550 487,611 2 3

Balances dues à Glyn, Mills, Halifax & Co. 28,251 11 6

Balances dues à Baring, frères et compagnie 11,703 8 1/4

Banque du Haut-Canada 20,000 0 0

Banque de Gore 6,000 0 0

Certificats d'emprunt dans la province (non payables) du Haut-Canada 289,544 1 2

Ditto, du Bas-Canada. 123,675 0 0

Bénéfices sur les lettres-je-change vendues par le receveur-général 45,844 19 1

Compte d'intérêts sur prêts pour ouvrages publics 13,068 13 2

Balances dues à des comptes publics : Collecteurs de douanes 225 7 5/4

Inspecteurs 16 9 4

FONDS SPECIAUX. Fonds des réserves du clergé, Canada Ouest £18,982 13 11

Canada Est 311 9 1

Fonds des réserves du clergé 11,606 19 7

Fonds des biens des Jésuites 23,502 1 5

Fonds des terres d'écoles 2,055 5 8

Fonds de la Trinité de Québec 2,215 16 9/4

Montréal 645 10 0

Revenu des droits de tonnage 616 2 0

Fonds de l'asile des aliénés 1,577 6 9

£61,513 5 2/4

Fonds du revenu consolidé, par balance de ce compte 78,280 16 2/4

Liste civile, tableau B, 1841, par balance de ce compte 1,621 13 1/4

Receveur-général Dunn, balance d'après son compte courant, sterling £2,525 17 0

Warrants émanés, pour service de 1841, et portés à son crédit, mais non encore payés £50,524 8 11

£56,998 11 11

63,331 15 4/4

Cours provincial £1,670,142 10 10/1

F. HINCKS, Inspecteur-général. Kingston,

poursuivis avec toute la rigueur possible, devant le magistrat stipendié à Nicolet, et ce qui est plus encore, devant le stipendié de la ville des Trois-Rivières. L'homme de police se trouvait le témoin de la couronne, et était grassement payé, parcequ'il fallait encourager la délation, et que, dame justice qui est l'équité même, et qui ne se trompe jamais le voulait ainsi!!

Si un habitant de St. Pierre les Bequets ou de Maska, les deux extrémités du comté de Nicolet, était trouvé en défaut par un homme de police, il recevait notice de se trouver devant le chef de police de Nicolet ou de Trois-Rivières, il avait huit lieues et plus de route à faire, des rivières à traverser, et une grande perte de temps et des dépenses personnelles. Mais que faire devant l'omnipotence des chefs de police, payer deux piastres d'amende, et quelques fois plus de douze pour les frais, &c. Mais la police rurale est salarée dans toutes les saisons, pourquoi n'est-elle pas également active? Parcequ'elle n'a qu'une saison pour spéculer, et que dans cette saison elle ne manque pas d'activité, comme nous le verrons dans peu, si la législation ne nous débarrasse pas, et de la police rurale pour nos campagnes, et de la loi des voitures d'hiver ainsi que des magistrats stipendiés, qui sont des fléaux pour nos campagnes.

BONUS.

Comté de Nicolet, Sept. 1842.

DE CÉS.

En cette ville, le 1er matin, Adolphe, enfant de M. Michel Sanders, âgé de 10 ans. Son enterrement aura lieu demain matin à 7 heures et demie, de sa maison, encoignure des rues Ste. Catherine et Ste. Elizabeth.

—A sa résidence à Ste. Catherine près de cette ville, le 28, Richard Smith, âgé de 51 ans.

—A Caldwell manoir, le 9^e Pamela, épouse de M. P. C. Derick, âgée de 33 ans.

EXTRAIT DE LA LISTE DES LETTRES NON RECLAMÉES

Au bureau de poste de Montréal.

JUSQU'AU 13 SEPTEMBRE 1842.

- Ainblere Michel Archambault Nicholas
Audry Pierre Alliotte Pierre
Barbeau Baptiste J. Boulet Mr.
Barnoir Baptiste Bouché Louis
Bernard Baptiste Jean Boie B. Charles
Beaudoin Jean Boecker C. Veure
Beauchamp Batiste Brion Pierre
Bertrand Joseph Bouchie Pierre
Beauchamp S. Boudria Louis
Boudreau C. Bois P.
Buchanan George Brechon Mary
Brault A. C. Brien M.
Beauchamp Margaret Belcourt J.

- Cote Mons. Chicoine Pierre
Charbono Francis Chartier Joseph
Cartier Mons. Contant François
Chausé Joseph Cadieux B. J.
Cherrier Ve. Mad. Crevaier Toussaint

- Divertissant Alexs. DeCasparis Paul
Daupierre Joseph Decosse Peter
Delarme Lubbe Dufrene Joseph
Degautell Julia Dubeau E. B. J.
Derocher Esther Dufres Pierre
Dorval H. Dujardin Pierre Mad.
Derocher Joseph Durocher B. J.

- Ergandeau Constant
Fortier Charles Fagne John Mons
Fortier Michel Frine F. Mad.
Gougeon Amable Gigué André
Gauvreau Felix Given M.
Gatien François Gallière André
Grenier Joseph Guerin M.
Grenier G. Madame Griffoin Pierre
Gallipeau A. Guillot J.
Gautier Léon Gravel F.

- Hiroune Mons. Hurie Baptiste
Hamel Pierre Haud Augustin

- Julien B. J. Sophie Joute
Juneau Ve. Madame Jacques Jane
Lacroix A. Langlois Pierre
Lavallo F. Lafamme F.
Lavigne Paul Lavoit Damase
Lançhere Martin Lortie Amable 2
Lamont Louis Lemai Elizabeth
Lemon Madi la Lavolette J.
Leclere Victore Louis Thomas
Larance Pierre Leclaire Isidore
Lafammer T. Lespérance A.
Lavalier Madame Lengendre M.
Lamare Euphrasie Lefebvre Julien
Leconte David Leblond J. Mad.
Lachapelle A. Leblanc Pierre
Laroque David Leger Justin
Lauzon Jacques Lemieux Ant.
Lavallo Francis Leduc T. P.

- Mandeville Jam Martineau A.
Masie François Mercier E.
Malliot Xavier Meron Ant.
Martineau J. Michel Caroline

N. B. — Les personnes qui font au bureau de poste réclamer aucune de ces lettres voudront bien mentionner qu'elles demandent une lettre qui a été avertie dans les gazettes.



SOCIÉTÉ DE ST. PATRICE. ASSEMBLÉE MENSUELLE des membres de cette Société aura lieu à l'hôtel SWORD, Lundi prochain, le 3 Octobre, à 8 heures du soir.

Par ordre, J. WOODHOUSE, Secrétaire.

DR. WOLFRED NELSON, RUE ST. JACQUES. Encoignure nord de la rue St. Laurent vis-à-vis l'Étude de J. A. Labadie, Ecr.

HARANGS D'ARICHAT, N. 1. 200 QUARTS récemment reçus, dans la meilleure condition, A vendre par MATHEUSON & SINCLAIR, Rue St. Sacrement.

POMMES. Le Soussigné offre en vente, des Reinettes, Famennes et Bontrasas en quart et garanties les meilleurs état. S'adresser à JOSEPH ROUSSELLE, aubergiste, rue Notre-Dame.

HUITRES FRAICHES De Caraquette, A VENDRE CHEZ N. Pigeon. — 30 Sept. 1842.

POELES RUSSES. M. R. SMOLINSKI, qui est seul autorisé en ce pays, par brevet, à faire confectionner des Poèles en Faïence, annonce qu'il vient de prendre de nouveaux arrangements pour faire exécuter ces ouvrages à la satisfaction de chacun.

Il s'abstiendra de faire ici l'éloge des POELES RUSSES; on sait qu'ils sont maintenant en usage dans tous les pays septentrionaux de l'Europe. Les avantages qu'ils présentent sur les autres poèles sont déjà connus, soit sous le rapport de la chaleur qu'ils donnent, soit sous le rapport de la consommation de combustible, la consommation n'étant que d'un tiers.

On sait que quelques préjugés s'étaient élevés par là dernière en cette ville, sur cette nouvelle manière de chauffer les maisons et les édifices publics. Il a été facile de démontrer, après une investigation, que le vice procédait d'une conspiration formée par des personnes mal intentionnées, qui ont effrayé d'empêcher quelques uns des ouvriers de remplir leurs devoirs.

Les essais qui viennent d'être faits sur la surveillance de M. R. SMOLINSKI, ont prouvé qu'il était facile d'obtenir ces ouvrages à un heureux résultat. Il est donc à espérer que le public voudra bien encourager ce nouveau genre d'industrie et d'économie. Toutes les demandes adressées à ce sujet, à M. R. SMOLINSKI, seront reçues avec reconnaissance.

Montréal, 30 Sept., 1842.

Société Dissoute. La Société qui a existé entre J. F. Pelletier et R. A. R. Hubert, Avocats de cette ville, est dissoute de consentement mutuel.

ÉCOLE DU SOIR. MR. SCANLAND, RUE ST. VINCENT. Cette École sera ouverte le 1er Octobre prochain.

LIMOGES & MARIER, MAGASIN DE MARCHANDISES DE Gout et de Fantésie, EN GROS ET EN DÉTAIL, RUE NOTRE-DAME, PRESQUE VIS-A-VIS LAUDIENCE, N. 90.

DANSE A LA MODE. M. ADAMS, Professeur de Danse, PREND la liberté d'informer respectueusement les DAMES et MESSIEURS de Montréal, que son ACADEMIE sera ouverte de nouveau, Mardi, le 27 du courant, au N. 19, Rue St. Vincent, vis-à-vis l'Audience.

M. ADAMS ayant appris sous le célèbre Mr. DELANAY, à Paris, qu'il a reçu un diplôme, ses PUPILES auront l'avantage de premiers EXERCICES, tels que donnés à l'Académie Royale de Danse de Paris.

Deux PIANOS à louer au 1er Novembre. — 28 sept. —

LES DAMES qui composent la CORPORATION intitulée: "Les Dames de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal," sont priées de s'assembler MARDI le 1 OCTOBRE prochain, à DEUX heures de l'après midi à la résidence de Madame JULES QUESNEL, rue Craig, aux fins d'lire des directrices et autres personnes en office pour l'année suivante.

ANGELIQUE COTTÉ LAFRAMBOISE, Secrétaire. 26 Sept.

LES personnes qui désirent faire instruire leurs demoiselles à l'Institut des Dames Ursulines des Trois-Rivières ou nous avons remarqué avec justice comme bien d'autres, que l'éducation n'y était donnée sur le meilleur pied, sont priées de se rendre à l'Institut, pour l'avantage de mériter pour l'an prochain leur sort départi, en les amenant pour commencer leur année scolaire, avec les autres, à la fin de Septembre.

Trois-Rivières, 7 Septembre 1842.

JOS. LEBLANC, Marchand de Provisions, Groceries, etc., GRANDE RUE DU FAUBOURG QUÉBEC, N. 55.

MAME. ST. JULIEN, MAISON DE PENSION, RUE ST. GABRIEL, ANCIENNE BATISSE DU NORD-OUEST, MONTREAL. — 14 sept. 1842.

NOUVEAUX ARRANGEMENTS POUR LA TRAVERSE DU HORSE-BOAT. Après la St. Michel.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE du HORSE-BOAT à l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'elle continuera la traversée du HORSE-BOAT comme suit, durant le reste de la saison:

La traversée commencera à Longueuil tous les matins à 6 heures, et se continuera toute la journée à chaque heure des deux côtés, terminant le soir par la traversée du pied du courant à Longueuil, à SIX heures.

Le Dimanche et les Fêtes la traversée se fera à SEPT heures du matin de Longueuil et continuera quittant cette rive tout le jour aux heures impaires et le pied du courant aux heures paires. — 19 Sept. 1842.

Par James Fraser, BIENS-FONDS, ACTIONS DANS LES Banques, Constituts, &c.

SERA VENDU, PAR AUTORITÉ DE JUSTICE, MARDI le 1er Novembre prochain, sur les lieux, rue du Bord de l'Eau, Faubourg Québec, appartenant à feu Thomas Babby, Ecr. Sr et Dame Marguerite Lacasse, son épouse, savoir:

1^e—Un lot de terre situé Rue du Bord de l'Eau, dans le faubourg Ste. Marie de Montréal, contenant cinquante trois pieds six pouces de front, et ayant la largeur dans sa profondeur par la largeur qui peut se trouver entre la Rue du Bord de l'Eau, et la Rivière St. Laurent, borné en front par la dite Rue du Bord de l'Eau, par derrière par la Rivière St. Laurent, d'un côté au nord-est par le Major Christie, et de l'autre côté par l'Hôpital militaire; avec une Maison en Pierre à deux étages, étables, remises et autres bâtiments, dessus construits.

2^e—Quatorze actions dans les fonds de la Banque de Montréal.

3^e—Le banc No. 33 dans, Christ Church, (première classe)

4^e—Deux constituts, l'un d'eux dû par Joseph Aniot du montant de £29 2 4, et l'autre par la succession de P. Raenbert, de St. Martin, de £25 0 0.

La vente commencera à UNE heure. Les conditions seront annoncées à l'heure de la vente.

JAMES FRASER, E. & C. PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL.

En Banqueroute. Dans l'affaire de AUGUSTUS HATT, Banquier.

ATTENDU qu'un Warrant de Banqueroute a été signé par WILLIAM BADGLEY, Esq. l'un des Commissaires des Banqueroutes, résident dans la Cité de Montréal, daté au dit Montréal, le vingt-troisième jour de Septembre courant, et a été émis contre les biens de AUGUSTUS HATT, de la paroisse de St. Joseph de Chamby, dans le district de Montréal, Meunier, marchand de bois et commerçant.

Toutes les personnes qui peuvent être concernées sur les présentes notifiées de défense leur est faite de faire aucun paiement d'aucune dette au dit AUGUSTUS HATT, ou de lui remettre entre les mains aucune chose à lui appartenant à son usage; et tous et chacune des créanciers du dit AUGUSTUS HATT, sont par les présentes notifiés d'être et de comparaître MARDI, le quatrième jour d'Octobre prochain, au bureau du dit Commissaire, au coin des rues St. Gabriel et St. Jacques, dans la dite Cité de Montréal, à ONZE heures de l'avant midi, afin de prouver leurs dettes respectives, et de nommer un ou plusieurs syndics pour administrer les biens de la dite Banqueroute.

Et le dit AUGUSTUS HATT, est par les présentes sommé d'être et de comparaître, au jour et à la place sus-mentionnés, pour la et alors être examiné, et faire une déclaration et révélation pleine et entière de tous ses biens réels et personnels, ainsi qu'il est tenu par l'ordonnance concernant les BANQUEROUTES maintenant en force.

W. E. BALL, Messager des Banqueroutes. Montréal, 20 Septembre 1842.

FARINE NOUVELLE. 5000 BARILS de Fleur de farine, d'une qualité supérieure et d'une marque choisie, à vendre par MATHEUSON & SINCLAIR, Rue St. Sacrement.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES ACTIONNAIRES de la BANQUE EN COMMANDITE DE VIGIER, DE WITT et Cie sont notifiés qu'un DIVIDENDE semi annuel de QUATRE pour cent sur le capital souscrit et payé a été déclaré payable à leur bureau, le ou après le 1er SEPTEMBRE prochain.

Par ordre des Directeurs B. H. LA MOINE, Caissier. 9 Sept. 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTÉ DE MONTREAL. AVIS.—L'Assemblée Annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, rue St. Sacrement, en la ville de Montréal, LUNDI le TROISIEME jour D'OCTOBRE prochain, à ONZE heures d'un matin, pour retrancher du Bureau actuel, cinq membres formant la majorité d'icelui, et pour élire cinq membres de la Corporation afin de compléter le dit Bureau pour l'année prochaine, tel que requis par les Statuts passés à cette effet et conformément aux Règlements de l'Association. Il sera lu et alors soumis à l'Assemblée un état des affaires de la Compagnie pour l'an passé.

Par ordre, JAMES KNAPP, Secrétaire. Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal. 9 Sept. 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTÉ DE MONTREAL. AVIS est par les présentes donné aux MEMBRES de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, que les répartitions ou DIVIDENDES ci-après nommés ont été chargés et entrés dans les livres de la Compagnie sur les billets de prime, aux dates respectives qui suivent: —

1842—Février 18, L. M. deux pour cent réservés sur les billets des Membres déposés en cette date.

—"in 13 A. M. deux par cent deo ditte faisant en tout quatre par cent de répartition.

AVIS est aussi donné que les dits DIVIDENDES ou répartitions devront être payés au Bureau de la Compagnie, le ou avant le TROISIEME jour D'OCTOBRE PROCHAIN, conformément aux Statuts de la 4^{ème}, et de 6^{ème}, année de Guillaume IV, Chap. 33, et de la 5^{ème}, et 6^{ème}, année de Victoria, Chap. 33, et suivant les règlements de l'Association.

Par ordre du Bureau des Directeurs, JAMES KNAPP, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Compagnie d'Assur. M. contre le feu du comté de Montréal. 9 Sept. 1842.

VENTES A L'ENCAN. Par Maçon & Fils. VENTE CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SÈCHES Par Catalogues: AUX magasins de Messrs Mackay & Cie, rue St. Paul, MARDI prochain, le 4 Octobre, sera vendu par Catalogue un assortiment étendu de Marchandises d'automne et d'hiver, qui se débarquent maintenant, consistant en: —

Draps, cassimires, tweeds, doekings, buckskins, carisot gris et blanc, draps de pilote, draps de castor de goit, flanelles, couvertes, flanelles de Saxony, bocking, mérinos, cambletens, draps d'Oisans, Saxony uni et ouvrages, coton blanc et croisé, tablier barré de Turquis, ragattas barré, indiennes de gout coton blanc à chemise, doublures, satins, soies des Indes Bandanas, gants bas, schales, et un assortiment général de mercerie et de clincaillerie.

10 caisses de pelletterie et casquettes de draps. Conditions Libérales. La vente à UNE heure précise. MAÇON ET FILS. — 28 sept. 1842.

A VENTE PRIVÉE. LES Soussignés ont en main une quantité de LÉPEUX DE VEAU ANGLAIS supérieurs dont ils disposeront à bon marche pour de l'argent comptant.

MAÇON ET FILS. Rue St. Sacrement. — 9 Sept. 1842.

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE, RUE ST. VINCENT. LE SOUSSIGNÉ attend incessamment une nouvelle collection de LIVRES, GRAVURES, etc. etc.

Il continue à faire venir de FRANCE sur émandes tous les LIVRES qui lui sont demandés. E. R. FABRE. Montréal, 9 Sept. 1842.

LE Soussigné offre en vente, les LIVRES suivants: TROIS des ECOLES des Frères de la Doctrine Chrétienne: 1^{er}. Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien envers Dieu, 1 vol. in 12o. 2^o Grammaire Française, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, 1 vol. in 12o.

3^o Cours d'Histoire, contenant l'Abregé de l'Histoire Sainte, 2o l'Abregé de l'Histoire des principaux Peuples du monde. 3o l'Histoire Abregée du Canada, en deux d'un précis de l'Histoire de France 1 vol. in 12o.

4^o Le Syllabaire des Ecoles Chrétiennes in 18o. 5^o Abrégé de Géographie Commerciale et Historique suivi d'un précis de Cosmographie selon le système de Copernic, ouvrage orné de six Cartes Géographiques.

Ces OUVRAGES ont été imprimés sous la direction de Mr. ADANT, directeur en chef des Ecoles de Montréal. E. R. FABRE. Montréal, 9 Sept. 1842.

UN EMPLACEMENT de 40 pieds de front sur 176 pieds de profondeur, situé sur la rue Laguchetière.

Un autre EMPLACEMENT de 40 pieds, sur 60 pieds de profondeur, situé sur la rue Sanguinet.

230 Acres de TERRE situés dans le Township de Milton, et

2^o autres ACRES dans le township de Granby, le tout appartenant à Monsieur HECTOR BOSSANGE de Paris. Pour les conditions s'adresser à E. R. FABRE. Montréal, 9 Sept. 1842.

Marchandises d'Automne, EN GROS ET EN DÉTAIL. LES Soussignés prennent la liberté de faire à leurs remerciements à leurs chers clients ainsi qu'au public en général, pour l'encouragement qu'ils en ont reçu. Ils s'issent cette occasion pour les informer qu'ils ont reçu leur MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Ce qui joint à ce qu'ils leur restait du printemps, forme un assortiment très étendu et très complet. Ils sont déterminés à disposer du tout aux plus bas prix possible, et vu leur détermination de vendre à des prix aussi réduits, ils osent se flatter que ceux qui voudront bien les honorer de leurs visites seront satisfaits.

Le tout pour ARGENT COMPTANT. J. L. BEAUDRY & Cie. A l'enseigne des Contrevents barrés, Vis-à-vis le Palais de Justice. Montréal, 21 sept.—j.

C. D. S. LOVIS, HORLOGER, Rue Notre-Dame No. 49, PRES DE LA MAISON DU GOUVERNEMENT. Montréal, 9 Septembre, 1842.

Adresse aux Dames. MR. C. N. BENNET, l'honneur d'annoncer aux Dames de Montréal qu'en conséquence de son départ prochain pour l'Europe, il se propose d'exposer en vente à l'ENCAN son RICHE ASSORTIMENT de PELLETERIES de choix (tel qu'aveci par lui comme devant être ouvert au public le 24 du courant) à l'HOTEL RASCO, MARDI, le 11 D'Octobre prochain, et les jours suivants.

La vente se fera par MM. BETHUNE et KITSON Afin de mériter l'attention et la confiance des personnes distinguées de cette ville, les PELLETERIES pourront être examinées trois jours avant la vente, de midi à 5 heures, à quelle époque les catalogues seront prêts à être distribués.

Il ne s'est jamais offert une aussi bonne occasion pour les familles qui désirent se procurer des articles en ce genre, le prix en étant au moins cinquante pour cent de moins que dans les autres magasins de pelletterie de cette ville. 26 sept.

A VENDRE. UNE TERRE sise à Chamby, au lieu appelé La Grande Ligne, appartenant ci-devant à Edouard Brossier. Pour les termes et conditions s'adresser au propriétaire soussigné à Montréal. NORBERT DUMAS. — 26 sept. 1842.—j.

H. MONTEUIL, TAILLEUR, Grande Rue du Faubourg Québec, N. 53. Montréal, 23 sept.—uj.

VENTES A L'ENCAN. Par J. D. Bernard. Vente étendue de Marchandises Sèches d'Automne et d'Hiver. UNDI le 10 OCTOBRE et le jour suivant, à un Magasin de Mr. James Wallace, Rue St. Paul, seront vendus les contenus de Quatre-vingt Ballots de Marchandises Sèches, maintenant en débarquement par Rosbery, Swan, Bellouin et Jersey, parmi les qu'elles se trouvent: —

Draps, Draps de Pilot, Tweeds, Doekings, Carisot, Flanelle, Couvertes, Plats de 4, Etouffé caraculé de 9/4, pour Manteau, Orléans fleur et uni, Mousseline de Leno, Coton blanc de 9/4, Coton gris de 26 à 72 pices, Bourgans, Baste, Caribana, Batiote et malholle roulé, Mousseline clair, uni et fleur, Convrepic blanc couleur et mercerie, Indienne bleue, noire, de goit et à meubles, et avec un assortiment de Bas, Gants, etc. etc.

Conditions Libérales. Vente chaque jour, à UNE heure. J. D. BERNARD, AGENT. 30 Sept.

Vente Considérable par Ballots et Lots de Marchandises Sèches par Catalogue. Mercredi, le 12 Octobre, et les jours suivants, aux Magasins du soussigné, seront vendus sans réserve, par vente publique DEUX CENT CINQUANTE BALLOTS et LOTS de marchandises d'automne et d'hiver. Les particuliers en droquelles seront données plus tard.

Pour le compte de ceux qui y sont concernés. 6 Caisses Drap superfine couleurs assorties. 3 do. Casimires do. do. 2 do. Tweeds de goit do. 3 do. Bas, Gants, etc. 2 Balles Flanelle couleurs assorties. 1 do. Tapis. 3 Caisses Gros de Naples noir et de couleur. 2 do. Satins noir et de couleur, satinet et taftas. 3 Valise soie de Bandannas, mouchoirs de Peise etc.

1 caisse rubans, galions et soie à coudre. 1 do mousseline de laine. 1 ballot de marchandises damassés. 1 do hardes faites. — DE PLUS.— 3000 Verges vaine Etouffé du pays. 2000 peches toile du pays.

Les catalogues se seront prêts Lundi, temps auquel les marchandises pourront être examinées. Conditions Libérales. Etendue du crédit—neuf mois. La vente commencera chaque jour à UNE heure 30 sept. 1842. J. D. BERNARD, Agent.

AUX Magasins de Mr. M. MOSES, SA MÈDI plain le 1 Octobre, seront vendus sans réserve: —

17 valises de Pelletterie Manufacturière, qui seront vendues telles qu'elles ont été emballées, consistant en MANCHONS d'écureuils, de tynx, de Mink, et de Zibline, ainsi que Boas, et une valise de Paux, &c.

APRES QUOI: — 10 caisses de draps d'Orléans, noir et de couleur, Mérinos français 8-4, du ouvrage, tricotés, gants, châles de goit, bottines de prunelle, celles que pees de coton brun de 12 pices, indiennes de 9-8, coutil de coton, coton à doubler, damas, soie, futane, &c. &c.

Vente à UNE heure. J. D. BERNARD, AGENT. — 26 Sept. 1842.

VENTE PAR BALLOTS REMISE. A vente par ballots annoncée pour avoir lieu aux Magasins du soussigné MARDI prochain, le 20 du courant, est remise à un jour ultérieur parce que la plus grande partie des marchandises n'est pas encore arrivées. J. D. BERNARD, Agent. — 19 Sept.

VENTE ANNUELLE de CASQUES, de PEAUX, MANCHONS, BOAS, GANTS, GANTELETS, MITAINES, ROBES pour SLEIGHTS, et fourures en général, MANUFACTURES à MONTREAL. — Le soussigné en annonçant sa VENTE ANNUELLE, des marchandises ci-dessus désignées, à ses magasins, le LUNDI, TROISIEME JOUR D'OCTOBRE prochain, prend la liberté de remarquer à ceux qui suivent cette ligne de négoce que le fond de cette année sera considérablement augmenté par la variété, et par la perfection et la beauté de l'exécution, le tout provenant d'une maison manufacturière de Montréal, engagée exclusivement dans le commerce de Pelletteries. Il est de l'intérêt de ceux qui sont prêts à faire leurs achats d'attendre cette vente et de visiter cet assortiment, qui comprend l'un des plus riches, et des plus à la mode, qui n'ait jamais été offert en cette province.

— DE PLUS: — 500 Robes du Missouri, 1500 do de Nord-Ouest, partiellement endommagés, 500 Peaux du Buffalo repassées, 1500 do Chats Sauvages, 500 doz. de Mitaines de Chevreuils doublées. Les conditions de la vente seront très libérales, et exemptes du droit de courtage.

La vente à UNE heure précise. J. D. BERNARD, Agent. 11 Sept. 1842.

UNE personne qualifiée, soit pour tenir une école élémentaire, soit pour être commis marchand dans une maison canadienne, ou soit comme écrivain dans quelque bureau, désire se procurer de l'emploi. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de ce journal. Montréal, 16 Sept. 1842.

PERSONNE qualifiée, soit pour tenir une école élémentaire, soit pour être commis marchand dans une maison canadienne, ou soit comme écrivain dans quelque bureau, désire se procurer de l'emploi. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de ce journal. Montréal, 16 Sept. 1842.

A LOUER et possession donnée immédiatement. Cette belle PROPRIÉTÉ en campagne, appelé SÉLBY GRANGE avec un lot de terres considérables, verges, &c. Pour les conditions, s'adresser à M. Pelletier et Bourret, avocats Montréal, ou au soussigné au manoir de Lasalle. 9 Sept. 1842.—j. L. A. MOREAU.

P. BOVIN, HORLOGER, rue St. Paul. Les personnes qui ont obtenu le premier prix à l'Exposition américaine mécanique de New-York, en 1838 et de Boston en 1841, ont été peintes par le soussigné, OLIVIER ROBIER. — 19 Sept. 1842.—un N. B. Les sileighs qui ont obtenu le premier prix à l'Exposition américaine mécanique de New-York, en 1838 et de Boston en 1841, ont été peintes par le soussigné, OLIVIER ROBIER. — 19 Sept. 1842.—un

NOUVEAU MAGASIN DE TABAC. L'Enseigne de la grosse Torquette, le plus près du Marché Neuf. LES soussignés ont l'honneur d'informer les marchands de Campagne et le public en général qu'ils manufacturent maintenant et gardent constamment en main un assortiment considérable de tabac à priser, à fumer et de cigares, le tout, de la meilleure qualité et à très bas prix. 9 Sept. 1842. KURCYN & Co.

VENTES PAR LE SHERIF POUR LE MOIS D'OCTOBRE. (Continués de la dernière Page.) Sarah Couineau Riss, vs. Alex. McKenzie, un terrain, au comant Ste. Marie, vente au Bureau du Sheriff, le 10 octobre à midi.

J. T. Tote, vs. J. B. Casseau, un lot de terre, à St. Hyacinthe, vente à St. Hyacinthe, le 26 à 10 heures.

Joseph Destroismaisons, vs. Louis Destroismaisons, —Une terre, seigneurie Delery, vente à Bleirdville, le 17, à 10 heures.

Dame Vs. Bazette, vs. Joseph Longtin, —une terre, à St. Constant, —vente à St. Constant, le 17 à 6 heures.

William P. Christie, vs. J. B. Collortre —Un lot de terre, seigneurie de Noyon, vente à Kenyville, le 17, à 10 heures.

François Bertrand, vs. Augustin Unste, —Deux terres à St. Mathias, vente à St. Mathias, le 17 à 10 heures.

Samuel H. Keays, —vs. Wm C. Reddington —trois lots de terre dans la seigneurie de Montréal, — dans la seigneurie de Noyon, un dans le township de Stanbridge, et un dans le township de Farnham, vente des 1rs lots à Ste. Marie, le 24, l'autre à St. George le 25, et les 2^{es} derniers au bureau du Sheriff à Montréal, le 22 à 10 heures.

Montres bijoux &c. &c. à réparer au plus court avis et à des conditions fort libérales. — 26 Sept. 1842.

AVIS PUBLIC est donné à savoir: par les présentes que le Lot de Terre et Premises ci-dessous mentionnés seront vendus au tems et aux lieux ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver, pourra être faite dans aucun tems dans les deux jours qui suivront le rapport du Writ.

Vendition Expos. Montréal, à Savoir: CHARLES CHRISTOPHER JOHN-SON, de Cheltenham, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande nommée Angleterre, Eneyer, Seigneur et propriétaire en Terre et Tenements dans le District de Montréal, Demandeur, contre les Terres et Tenements maintenant en la main et possession de JAMES ARMSTRONG, de la Cité et District de Montréal, Huisier, Curateur fidèlement appointé au délaissement d'un certain casus par ROBERT SIMPSON, de la dite Seigneurie d'Argenteuil dans le dit District, Cultivateur et Tanneur, Défendeur. Les dites Terres et Tenements mentionnés et décrits dans la cédule annexée au writ marqué A, comme suit: —

Un certain LOT de TERRE situé dans la cédule de la seigneurie d'Argenteuil et connu comme le LOT N. 114 de M. HUITT, au côté nord de la Rivière Rouge, contenant quatre-vingt-dix arpents ou environ en superficie: borné, en front, par la dite rivière; en profondeur, par les terres de Bruce & Gore; d'un côté, par le lot numéro dix-sept; et d'autre côté, par le numéro dix-neuf. Le dit lot de terre désigné par erreur dans le titre du Défendeur, comme le lot numéro trente, par lequel certain LOT de terre dit lot est quelquefois connu.

À être vendu, sujet aux charges, conditions, servitudes et réserves portées dans la cédule aussi annexée au dit writ marqué A; laque le sera pleinement détaillé au tems de la vente, et sera communication de laquelle pouvant être donnée de

AGRICULTURE.

DES PRODUITS COMPOSES DES PLANTES.

L'objet de l'agriculture est d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité des produits du règne végétal et du règne animal qui sont utiles à l'homme civilisé, avec le moins de dépenses, afin d'obtenir un profit plus grand.

Pour qu'un agriculteur puisse pratiquer son art avec profit, il lui est nécessaire de connaître les premiers principes des végétaux et leur action mutuelle.

Quoique le sucre puisse s'obtenir de la canne à sucre, de la betterave, des navets, des carottes, du blé d'Inde, ou mais; au Canada nous le retirons exclusivement de l'éclaircie.

L'amidon peut s'obtenir du blé, de l'orge, de l'avoine, du riz, des pois, et de beaucoup d'autres plantes; c'est une substance très nourrissante tant à l'homme qu'aux animaux.

Le gluten a été découvert dans un nombre considérable de végétaux, ainsi que dans la fleur de froment; substance importante, parce que c'est principalement elle qui rend la fleur de blé propre à en faire du pain en ce qu'elle est la cause de la fermentation; elle est le principe des semences graminées; elle se trouve dans la pâte formée de la fleur de blé après qu'on en a déduit l'amidon qu'elle contient.

L'albumine est dans le blé ce qui a été moulu en fleur, elle en est la partie la plus riche et la plus précieuse.

Par la macération de substances végétales dans l'eau une portion considérable en est dissoute; et l'eau étant évaporée, la substance qui en est obtenue est l'extract.

Le tannin peut s'obtenir de beaucoup de végétaux; mais seulement des écorces qui sont astringentes.

Nous ne citerons que les écorces propres à fournir une plus grande quantité de tannin.

D'après les expériences qui ont été faites, le terme moyen de 480 livres de l'écorce entière des arbres de grandeur moyenne que nous allons mentionner, prise au printemps, lorsqu'elle contient le plus de tannin, donne comme suit: chêne, 29 livres; grand saule, 33 livres; chatagnier, 33 livres; taillis, (chêne), 32 livres; écorce intérieure du chêne, 72 livres; chêne bûché en automne, 21 livres; l'orme ne produit que 13 livres; et le frêne, 16 livres.

Les tanneurs anglais se servent de l'écorce de chêne qui contient le tannin en plus grande abondance.

Procédé pour le Tannage. On prépare les peaux au tannage, en les plongeant dans de l'eau de chaux, et en râpant le poil et l'épiderme. Ensuite on les laisse tremper d'abord dans une faible, et ensuite dans une plus forte infusion d'écorce, jusqu'à ce qu'elles soient entièrement imprégnées. Ce procédé exige de dix à dix-huit mois, si les peaux sont épaisses. Quatre livres d'écorce suffisent pour obtenir une livre de cuir.

Lorsque du bois a pénétré de feu, et qu'il est brûlant sans flammes, les parties volatiles sont dispersées par la chaleur, la substance qui reste, se nomme charbon, elle conserve la même forme, les mêmes différentes couches de la masse primitive.

100 parties des arbres suivants produisent, chatagnier, 23; chêne 22 1-2; bouleau noir, 21 1-4; bouleau, 17 1-4; noyer, 20 1-2; hêtre, 19 3-4; érable, 19 3-4; orme, 19 1-2; frêne, 17 3-4; sapin, 19.

Le charbon est indissoluble à l'eau, et inaccessible à la putréfaction. Nous verrons, plus tard, l'emploi qui en est fait pour fertiliser les terres.

La sève est un liquide clair, qu'on peut se procurer de presque toutes les plantes, en y faisant une incision au printemps, avant que les feuilles commencent à se développer, en y perçant un trou dans le tronc. Une érable d'une moyenne grandeur donne à peu près 200 pintes dans une saison; et un bouleau a produit dans la saison des entailles une quantité égale à son propre poids. La sève est la principale source de nourriture végétale. La sève de la vigne se convertit en un vin très agréable, et de la sève de l'érable et de la plane on en retire de très bon sucre. Les cendres des plantes et des végétaux contiennent beaucoup de carbonate de chaux, elles sont très propres à la fertilisation de la terre; on en obtient la potasse et la soude.

Les terres. Les seules terres découvertes dans les plantes, sont la chaux, qui s'y trouvent le plus abondamment, la magnésie et l'alumine.

Après les sels alcalins, le phosphate de chaux est l'ingrédient le plus abondant dans les cendres des plantes herbacées vertes, dont toutes les parties sont dans un état de végétation. La feuille d'un arbre, en sortant du bourgeon contient dans ses cendres une plus grande portion de phosphate terreux. Les cendres de plantes lors de la maturité de leurs fruits donnent moins de carbonate de chaux que dans aucun autre temps antérieur.

Le silice ne se trouve pas en grande quantité dans les cendres végétales. La plus grande partie de herbes en contiennent une très grande quantité. La magnésie ne se trouve pas si fréquemment dans le règne végétal que les deux terres précédentes. On a découvert l'alumine en plusieurs plantes, mais en petite quantité. Dans les cendres des végétaux on a découvert du

fer et même du Por, mais en très petite quantité.

Tels sont les principaux ingrédients qui entrent dans la composition des végétaux; il y en a beaucoup d'autres que nous ne croyons pas nécessaire de rapporter.

NOUVEAUX ARRANGEMENTS POUR LA TRAVERSE DU HORSE-BOAT.

Après le St. Michel. LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU HORSE-BOAT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'elle continuera la traversée du HORSE-BOAT comme suit, durant le reste de la saison:

La traversée commencera à Longueil tous les matins à 6 heures, et se continuera toute la journée à chaque heure des deux côtes, terminant le soir par la traversée du pied du courant à Longueil, à SIX heures.

Le Dimanche et les Fêtes la traversée se fera à SEPT heures du matin de Longueil et continuera quittant cette rive tout le jour aux heures impaires et le pied du courant aux heures paires. —19 Sept. 1842.

CHARLES GAREAU, Marchand Tailleur, No. 2 RUE ST. J. BAPTISTE.

PRENDRE la liberté d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général; qu'ayant reçu les MODÈS pour la saison prochaine il est en conséquence prêt à exécuter tous ordres avec diligence et dans les derniers goûts.

KIRSH-WASSER, 600 BOUTEILLES DISTILLÉE et à vendre par N. PIGEON. 16 sept.

LIQUEUR DE GIROFLE. (Seconde Qualité). 1200 BOUTEILLES DISTILLÉE et à vendre par N. PIGEON. 16 sept.

AVIS. LES personnes endettées envers la Succession de feu FRANÇOIS DONALDSON, son vicaire Boucher de la cité de Montréal, sont priées de payer sans délai; et celles qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont aussi priées de présenter leurs comptes au Noire sousigné chargé de régler les affaires d'icelle Succession en son étude rue Notre-Dame. L. S. MARTIN, N. P. uind. Montréal, 16 Sept. 1842.

MARCHANDISES D'AUTOMNE, &c. LES Soussignés informent leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont toujours en main à leurs Magasins, rue St. Paul, au bas du Marché-neuf, un assortiment complet et étendu de Draps, Casimires, Flanelles, Hardes faites, Cottonnages, Bas, Chaussons &c., de différentes qualités, qu'ils offrent en vente à des prix très-modérés. P. & B. LESPERANCE. Montréal, 19 Sept. 1842.

Nouveau magasin de dentelle. LE Soussigné prend la liberté d'informer les importateurs de Marchandises étrangères qui viennent d'arriver à Montréal par le Edinburgh, venant de Nottingham, avec un assortiment de DENTELLE D'ANGLETERRE.

Il prend la liberté d'attirer l'attention des connaisseurs sur cet article, persuadé qu'il est qu'ils seront induits à en acheter. Une partie a été manufacturée par lui-même, et l'autre a été choisie dans les meilleures manufactures d'Angleterre et dans le plus grand soin, pour le marché de Montréal. ALFRED BOEKER. Pour le moment son magasin est ouvert dans la maison de Madame FOSTER, rue St. Henri, près de la rue McGill. Montréal, 19 Sept. 1842.

G. DUCONDU. L'honneur d'informer le public, qu'ils a maintenant en mains des ETOFFES du PAYS d'une qualité supérieure, qu'ils vendent au plus bas prix. Montréal, 9 sept. —j.

Agence pour Vins, ect. M. J. E. REIFFENSTEIN, ayant succédé dans les affaires de l'ancien maître de MADA LIBERT, VAN STREGEN, marchand de VINS à Frankfurt, dont le commerce était des plus considérables, le soussigné donne avis qu'il a été nommé seul agent au Canada pour le sud et l'est de l'établissement. Il recevra et exécutera toutes les demandes qui lui seront adressées pour toute espèce de VIN DU RHIN et de la MO REILLE, ainsi que pour toute sorte de VINS de Porto, Xeres, Madere, Rum, Eau de Vie, etc. etc. et cela, à la satisfaction de chacun. GEO. C. REIFFENSTEIN, Rue des Commissaires. Montréal, 14 Sept. —ua.

Magasin de Provisions, &c. LES Soussignés offrent en vente, à leur magasin, coté sud-ouest du nouveau marché, les articles suivants: à des prix très-modérés: Lard en quart de différentes qualités, Farine, " " " " Huile " " " " Saucisses en barils, Rum en tonne et autres boissons, Beurre en tinettes, Sel par minot, Robes du nord et du sud, Peaux de chevreuil et d'orignal. —Aussi: Savon, chandelle, pipes en boîtes, Jambon de la meilleure qualité, Tabac en torquette et autre, Fromage en meule, sucre blanc, etc. etc. Et toutes sortes d'articles de Groceries. Et le plus haut prix du marché payé pour toutes sortes de PELLETERIES. F. ST. JEAN & Cie. Montréal, 9 Sept. 1842. —j.

CIMENT ROMAIN, (VENANT DE FRANCE.) 100 QUARIS de ce CIMENT, garanti de la première qualité, à vendre par FRANÇOIS MULLIN, N. B.—Toute sorte d'articles dans la branche mercerie. Ruedes commissaires } —j. 9 Sept. 1842

A VENDRE. PLUSIEURS beaux lots de TERRE ou emplacements situés sur les rues St. Catherine, Montcalm, Mignonne et Sherbrook, au côté St. Louis, Faubourg Québec. Tous ces lots sont dans le plus beau site, étant très élevés et sur des rues, de 40 à 80 pieds de large. Pour conditions s'adresser au soussigné P. BEAUDRY, N. P. Faubourg Québec. Montréal, 19 Sept. —j.

Ornements d'Eglises, &c.

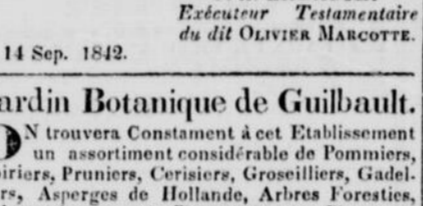
LE Soussigné a l'honneur d'informer les MESSIEURS du CLERGE qu'il reçoit à l'instant les EFFETS D'EGLISES qu'il attendait depuis les printemps, qui consistent en un bel assortiment de Chandelières et Croix pour autels, Calices, Cibores, Ostensoirs, Burettes, Porto-Dieu, Ampoules, Bénitiers, Cartons d'autels, Eucensoirs et autres articles de ce genre; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, et différentes dimensions. JOSEPH ROY. 9 septembre, 1842.

EAU MINÉRALE DE VARENNES. A VENDRE chez JAMES KEILLER, confiseur, rue Notre-Dame, Montréal EAU MINÉRALE DES SOURCES DE VARENNES, par caisses d'une douzaine chaque. AUSSI: Chez M. BUNKER, Chambly et chez M. E. DUROCHER, St. Charles. 9 Septembre, 1842.

AVIS. TOUTES personnes endettées envers la SUCCESSION PLOLIER MARCOTTE en son vivant, PLOLIER BRANCHE, sont priées de venir payer sans délai, au Soussigné, et des personnes qui ont des réclamations contre la dite SUCCESSION, sont aussi priées d'envoyer leurs comptes dûment authentiques, sans délai, au Soussigné. J. A. LABADIE. Exécuteur Testamentaire du dit OLIVIER MARCOTTE. 14 Sep. 1842.

Jardin Botanique de Guilbault. ON trouvera Constantement à cet Etablissement un assortiment considérable de Pommes, Poires, Pruniers, Cerisiers, Groseilliers, Gadeliers, Asperges de Hollande, Arbres Forestiers, Arbustes d'ornement, Plantes vivaces, Plantes de Serre en Pots, Plantes Médicales et Graines Indigènes empaquetées de manière à être transportées en Europe ou ailleurs et à des prix réduits. Coteau St. Louis, derrière l'évêché, } —j. Montréal, 9 Sept. 1842.

REMI COURSELLS, MARCHAND-TAILLEUR Rue St. Vincent, VIS-A-VIS L'HOTEL DE SWORD, PRESENTE ses remerciements à ses amis et à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement qu'il en a reçu, et il les informe qu'il continue à exécuter, au plus court avis possible toutes les demandes qui lui sont adressées. Il aura constamment un assortiment des mieux choisis de Draps et Casimires superfinis et extra-superfins, et particulièrement en satin et velour français fleuris de la meilleure qualité, et ces étoffes du dernier goût et les plus à la mode pour pantalons, etc. Montréal, 9 Sept. 1842.—j.



N. PIGEON. DISTILLATEUR LIQUORISTE. Rue Notre-Dame No 70, FERRE en vente à son Hotel, provenant de son établissement de rectification, diverses espèces DE VINS DE VIE et Esprits, Liqueurs sucrées, Marasquins et Ratafias. Eau-de-Vie d'Andaye. Ratafia de Celeri. Nectar des Financiers. Eau de Grenoble. Kirsh-wasser. Elixir de Genève. Curaçao. Eau d'or. Absinthe Suisse. Crème de Chocolat. Nectar des Deux. Crème de Orange. Huile de Café. Crème de Moka. La Créole. Huile de Citrons. Eau Forceifère. Gaité Française. Essence de Vie. &c. &c. &c.

Comme quelques personnes ont été scandalisées de ce qu'il se fabrique ici des liqueurs fines, j'allois remarquer que le Canada produit le genièvre tout aussi bien que la Hollande, les cerises tout aussi bien que la Suisse; les fraises, les framboises, les bleuets, les prunes, les bourdaines, les cassis, les pommes, les aireselles y sont en quantité; les groseilles excellentes, les mûres délicieuses. Il nous vient des Etats des oranges, des citrons, des ananas, des figues etc. Nous avons du miel, des melons d's poires, des pêches des roses, des oeillets, enfin les arômes les plus suaves comme les parfums les plus prononcés. Nous n'avons point de raisins; mais nous avons le sucre d'érable qui à l'aide de la fermentation donne une excellente Eau-de-Vie. Cette Eau-de-Vie rectifiée l'onne un alcool qui est exempt de toute huile empyreumatique des eaux-de-vie de grains et qui peut passer aux yeux des connaisseurs pour de l'esprit de vin. La mélasse convenablement distillée approche aussi beaucoup de la nature des eaux-de-vie de raisins. Le miel donne une eau de vie agréable. Il est vrai de dire cependant que je suis obligé de me servir de temps à autre de substances exotiques. La Suisse me donne ses plantes, la Chine et l'Asie, que ses racines. Florence me fournit son Iris et Moka son Café. Ainsi voilà mon secret, fruit de recherches et d'expériences. Si donc j'obtiens un patronage généreux, j'exploiterai avec peut-être plus de perfection encore cette nouvelle branche d'industrie en ce pays. Montréal, 9 Sept. 1842.—j.

P. MARCOUX, MAGASIN DE TABAC, SIGARES, &c DE TOUTE DESCRIPTION, No. 128, Rue St. Paul, ENSEIGNE DU NEGRE. Montréal, 9 Sept. 1842.—j.

NAGASIN DE MARINE. SUP. Huile d'Olive, Cloches, Pavillons pour les Steamboats. 3000 Poulies anglaises importées. 300 Rouleaux de cordages à patente. Anvers, Channes, Canaves, fil à voile. Goudron, Brosses, Brui, rétoine Carvelles, Clous, (toutes sortes de voiles faites) N. B. Equipement complet et de toutes sortes pour Goëlettes. —DE PLUS— Epicerias, Sel, etc. etc. FRANÇOIS MULLIN, Rue des Commissaires. —j. 9 Sept.

TABLEAU DES VENTES PAR LE SHERIF POUR LE MOIS D'OCTOBRE, District de Montreal.

Table with columns: Demandeurs, Défendeurs, Immeubles, Situés à, La vente à, Date, Heures. Lists various property sales including lots of land, tenements, and buildings in Montreal.

TABLEAU DES DEMANDES DE JUGEMENTS EN RATIFICATIONS, POUR LE TERME D'OCTOBRE 1842. District de Montreal.

Table with columns: Vendeurs, Acquéreurs, Immeubles, Ou situés, Demand. du jugement le. Lists legal proceedings and judgments related to property sales.

J. POIRIER, A l'honneur d'informer ses amis et le Public en général, qu'il vient de s'établir à SAINT JEAN, OU IL TIENDRA UN MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES ET GROCIERIES.

DRAPS SUPERFINS de couleurs assorties, Flanelles de coton et fleurie, couvertes, serges, mérinos, drap d'Orléans, étoffes de Saxo imprimées, camlets, plaides écossais, étoffes cramoisie pour manteau, indienne, bourgans et futaines, velours de soie, étoffes pour vestes de Naples assorti, coton caréauté, coton à chemises, coton barré "regatta" guillaume, soie pour cousture, soie de Prusse, caréauté, "Tantant silk" pour vestes, mouchoirs de goût de soie et de gaz, batiste blanche et de coton, mousseline, toile d'Inde, batiste sur rouleau, mouchoirs de poche d'Angleterre, toile écarle, rouleau de coton de fil, plottes de coton et galons, trimin, dentelle, etc.

Un assortiment très étendu de groceries, vins, liqueurs, syraps, et qui ne laisse rien à désirer de ceux qui voudront bien l'encourager. LES PRIX SERONT TRÈS BAS. Comme il a ouvert des correspondances avec les meilleurs maîtres de New-York, Albany, et de Montréal très renommés, il se flatte de pouvoir procurer tous les meilleurs articles dans sa branche de commerce, et il tiendra toujours en main un assortiment fort étendu. St. Jean, 8 sept. 1842.

RELIURE, &c. THOMAS CAREY Relieur, informe respectueusement le public qu'il est prêt d'exécuter à son magasin, rue St. Paul, vis-à-vis l'Hotel de Rascot, TOUTES RELIURES de LIVRES dans aucun style, suivant les ordres, et aussi promptement que possible. Il espère que par son assiduité, son attention et la modicité de ses prix, s'assurer une part du patronage public. Liqueurs pour les Libraires, Institutions et sociétés, aux prix du commerce. N. B. L'on trouvera aussi à son magasin, toutes sortes de livres d'écoles ainsi que livres de compte en blanc. Montréal, 9 Sept. 1842.—j.

LIQUEUR DE CANELLE. (Seconde Qualité.) 1200 BOUTEILLES DISTILLÉE et à vendre par N. PIGEON. 16 sept.

ENCRE A IMPRIMER. OLIVIER BURR, manufacture toutes espèces de couleurs D'ENCRE A IMPRIMER pour JOURNAUX, JOB et LIVRES, à TROY, N. Y. Encore pour écrire, de toutes espèces. Noir de fumée calciné et non calciné, constamment en main. Pres des moulins du Globe et de Troy; les ordres seront promptement exécutés. S'adresser à Mr. ETIENNE BELINGE, rue St. Joseph, vis-à-vis le pont. Septembre 1842.

J. N. WALKER, MICHINISTE ET MANUFACTURIER DE PRESSES, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis l'Eglise des Récollets.



INFORME respectueusement les MAITRES IMPRIMEURS qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des PRESSES, les mieux approuvées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New York, donnant ici l'acquiescement l'avantage de les recevoir sans impôt.

Les personnes désirant encourager l'industrie des habitants dans le pays, et en même temps se procurer des articles parfaits, sont priées de passer à l'imprimerie de Mr. J. N. WALKER, dans la Rue St. Nicholas, pour y examiner une PRESSE, maintenant en usage, faite par Mr. J. N. WALKER. Montréal, 4 Juin, 1842.

Nous les soussignés, Imprimeurs, certifions que nous avons examiné une PRESSE, maintenant en usage, faite par Mr. J. N. WALKER, de Montréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des Presses généralement en usage à présent dans la Province.

JAMES STARR, J. E. MILLER, JOHN LOVELL, PETER GRANT, JOHN PERREAU, DONALD McDONALD, JOHN C. BECKETT, JOHN ARDMAN, JOS. PERREAU, L. C. LANTHIER, JOHN GIBSON, H. PERKINS, THOS. EVANS, A. T. HOLLAND, F. CINQ-MARS, JOHN WILLIAMS, LEWIS MCCOY, L. DEVERNY.

Liste des prix mêmes que ceux de N. York. Impérial No 5.....\$300 " No 4..... 275 " No. 2..... 250 " No. 1..... 230 Super Royal..... 240 Medium..... 230 Foolscap..... 130

Presse à Copier, Machines à Imprimer, et tous les Outils d'Imprimeurs et Relieurs, faits au plus court avis. Les Editeurs de papiers achetant des Presses, sont priés d'insérer l'avis de leur intention dans un journal pendant trois mois et de charger le montant à J. N. WALKER. Montréal, 9 Sept. 1842.

LISTE DES AGENTS DE LA MINERVE

- WM. Jean Gosselin..... Québec. J. B. Lajoie..... Trois Rivières. T. L. Chalou..... Rivière du Loup. R. Tranchemontagne..... Berthier. Jos. Guilbault..... L'Assomption. F. X. Valade..... Terrebonne. Niv. Dumas..... St. Jacques. Is. Archambault..... St. Roch. J. B. Archambault..... Rivière du Chêne. H. Lemaire..... Grand-Erulé. J. Larocque..... Rigaud. Louis Hainault..... Beauharnais. M. A. Primeau..... Ste. Martine. A. Latourelle..... L'Acadie. P. Fortin..... La Prairie. Jos. Lecomte..... Longueil. J. Lacomte..... Boucheville. J. Lacomte..... Varennes. Et. G. Gosselin..... Verchères. Chs. Gosselin..... Nicolet. J. O. A. Carand..... St. Michel d'Yamack. J. J. Laparade..... St. David. N. D. J. Jaumenne..... St. Denis. O. Chamard..... St. Ours. L. Marchand..... St. Antoine. H. De Rouville..... St. Bilière de Rouv. N. Boivin..... Chambly. Dr. Consigny..... St. Hyacinthe. J. B. Sénéchal..... St. Jean Baptiste. T. Frenière..... St. Mathias. Jos. Poirier..... Ste. Marie. Jos. Poirier..... St. Jean. Z. Lapiere..... Burlington, Vt. A. Renois..... Whitehall, N. Y. Frs. Baby..... Albany, N. Y. Robillard et Rasette..... New York. Frs. Lecomte..... Boston, Mass. Dr. Landry..... Philadelphie, Pen. Dr. Trudeau..... St. Louis, Miss. N. Laroche..... Nouvelle-Orléans. J. B. Vallée..... Détroit, Mich. Jules Bazille..... Ogdensburg, N. Y. H. Buck..... Plattsburgh, N. Y.

FRENIERE. Rue St. Antoine près du pont. PEINTRE. D'ENSEIGNE ET DE MAISON. Fibrier, Doreur à l'huile et sur le Ver. VERNISSEUR DE CARTE GEOGRAPHIQUE &c. Tout ouvrage exécuté avec célérité et élégance dans le dernier goût et à bon marché. 14 sept. 1842.

CORAGE FRANÇAIS A L'HUILE DE MIEL DE BEUF, pour les hottes, souliers, harnais etc. etc.—Ce corage, bien supérieur au papier généralement en usage, est la nourriture naturelle du cuir qu'il assouplit, rend imperméable à l'eau &c. &c.—Chez M. R. TRUDEAU, APOTICAIRE. Rue St. Paul, près du Marché Neuf. Et chez Mr. BRIDRON Tanneur Longueuil. Montréal, 9 Septembre 1842.